BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.info

N° 4267 du Vendredi 31 Janvier 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VIE POLITIQUE NATIONALE

Dominique Basseyla prône la constitution de trois grands blocs

Il suggère aussi la création d'un poste de vice-président de la République...
(P.3)

CELEBRATION DU JUBILE ORDINAIRE DE L'ANNEE SAINTE 2025

Dans l'espérance d'avoir part à la gloire de Dieu

(P.9)

COUP D'OEIL EN BIAIS

S.O.S: Noël Minga ''Pépé'', un ancien diable rouge en graves difficultés

EDITORIAL

La guerre: vers quels horizons ?

JUBILE DU MONDE DE LA COMMUNICATION A ROME (ITALIE)

Le Pape appelle les journalistes à écrire l'histoire de notre avenir

«La communication signifie sortir un peu de soi-même pour donner quelque chose de soi à l'autre»
(P.8)

SAISIE IMMOBILIERE

Publicité en vue de la vente à la suite d'une saisie bancaire

(P.2)

SAISIE IMMOBILIERE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE A LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP: 4607, Tel : **05.543.47.06 / 06.566.78.70**, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 15 février 2025 à 09heures.

Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :
D'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, répertoire du 09 août 2019, Portant Convention de Crédit avec cautionnement hypothécaire, conclue entre LCB BANK BMCE Group et la société AFRIMEL-ITALGRU, Société Anonyme, immatriculée au RCCM sous le n°CG/PNR 10 B 1742, dont le siège social est sis au n°2, Avenue MASSAFI, vers le dépôt COMACO, à Pointe-Noire, Zone Portuaire, BP : 1192, sous la caution personnelle et hypothécaire de Monsieur Maurice KIWAMI KING, en l'Office Notarial de Maître Angélique Esther DINAMONA KIDILOU, sis au n°148bis, rue PANDZOU, CONGO TELECOM, 1er étage, à côté du marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, BP : 471, Tel : (00242) 06.672.54.17 / 05.563.72.06, République du Congo ;

Et par la suite d'un commandement de **Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE,** Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, en date du 14 octobre 2022, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 23 novembre 2022 ;

Et à la requête, poursuite et diligence de **BANK OF AFRICA CONGO**, en sigle, **BOA CONGO ex LCB BANK,** Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de **Francs CFA Quatorze milliards trois cent quarante millions (14 340 000 000),** immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM de Brazzaville **n°CG-BZV-01-2004-B14-00037** du 26/10/2022, dont le siège social est sis à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Congo BP : 2889, NIU **M22000000170649Q,** agrée en qualité d'Etablissement de Crédit par arrêté N° **2936/MEFB-CA**B du 01/04/2004, après avis conforme de la Commission Bancaire du 01/04/2004, représentée par Messieurs **Mamadou Igor DIARRA** et/ou **Christel DIATHA NTONDELE**, respectivement Administrateur Directeur Général et Directeur Général Adjoint, ayant individuellement ou collectivement tous pouvoirs à l'effet d'agir aux présentes, demeurant et domiciliés ès qualité au siège de ladite société, **créancière saisissante ;**
Ayant pour Conseil **Maître Roldia Yvon Placide MALONGA**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 0**5.543.47.06 / 06.566.78.70**, à Pointe-Noire ;

En présence :
- De la société AFRIMEL-ITALGRU, Société Anonyme, immatriculée au RCCM sous le n°CG/PNR 10 B 1742, dont le siège social est sis au n°2, Avenue MASSAFI, vers le dépôt COMACO, à Pointe-Noire, Zone Portuaire, BP: 1192, République du Congo, agissant poursuite et diligence de son Président Directeur Général, en la personne de Monsieur **Maurice KIWAMI KING**, majeur, de nationalité Congolaise, né le 05 juillet 1952, à Brazzaville, Titulaire d'un Passeport ordinaire n°0A0144853, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale ;

- **De Monsieur Maurice KIWAMI KING**, majeur, Directeur Général de la société AFRIMEL-ITALGRU SA, de nationalité Congolaise, né le 05 juillet 1952, à Brazzaville, Titulaire à la date de la convention de crédit, d'un Passeport ordinaire n°0A0144853, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, quartier Côte Sauvage, Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, pris en sa qualité de caution hypothécaire de la société AFRIMEL-ITALGRU SA ;

Il sera, le samedi 15 février 2025, à 09heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

La propriété dont s'agit est située à Pointe-Noire, quartier Wharf (Côte Sauvage), au n°12 de la rue Alice Valette, dans l'Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, dont les références cadastrales sont les suivantes : parcelle **n°356bis**, section **E, bloc** /, superficie **900m²,** objet du Titre Foncier **n°12323.**

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 300.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe Civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :
-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;

-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 15 janvier 2025

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

Une vue de la façade principale de la propriété, à partir de l'Impasse TSOUMBOU

Une vue de la façade principale du bâtiment principal de la villa de Monsieur Maurice KWAMI KING, mettant en évidence, au rez-de-chaussée, le studio, sa véranda et la porte du couloir, d'une part, la véranda principale et les trois portes principales du salon, d'autre part, ainsi que le balcon de la chambre parentale et celui du bureau, en retrait, au-dessus du studio du rez-de-chaussée.

Une vue de la villa et du jardin dans la cour et les pots de fleurs.

VIE POLITIQUE NATIONALE

Dominique Basseyla prône la constitution de trois grands blocs

Le ministre délégué, commissaire général du Comité ad' hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti, Dominique Basseyla, a tenu un point de presse le 25 janvier 2025 sur l'évaluation de la pratique des réformes induites par la Constitution du 25 octobre 2015. C'était dans la salle de conférences de l'AOGC.

Dominique Basseyla

Cette nouvelle réflexion indique les voies de la modernisation de la vie politique, démocratique et institutionnelle du Congo. Il s'agit d'une *«vision nouvelle qui pose les bases de la réorganisation profonde du paysage politique et des pouvoirs publics, point de départ de la restructuration d'une vie en société apaisée où le dialogue et le partage apparaissent comme les valeurs qui garantissent la paix et le vivre ensemble à un moment où s'annonce l'élection présidentielle à venir»,* a déclaré Dominique Basseyla.

Il a indiqué que le système politique et démocratique congolais, caractérisé par un paysage politique éclaté et fragmenté, non seulement n'appelle pas l'approfondissement de la réflexion et l'action politique, mais également est source de frustrations, de revendications, de contestations et porte en lui-même les germes des élections conflictuelles.

Pour lui, le moment est venu de concevoir un système politique et démocratique qui tiennent compte des réalités politiques, sociales et culturelles nationales pour *«bannir le modèle actuel caractérisé par une multitude des partis politiques cloisonnés pour certains dans des groupements politiques constitués sur des bases subjectives»,* a-t-il dit.

Dominique Basseyla milite pour une réorganisation drastique des partis politiques en trois blocs idéologiques. *«La création de ces trois grands ensemble ne va pas se décréter, mais se fera en fonction des idéologies retenues par la classe politique. Ainsi, chaque parti politique pourra adhérer au bloc des partis politiques de son choix en fonction de son idéologie. Il ne s'agira donc pas de dissoudre les partis politiques existants ou d'interdire la création de nouvelles formations politiques. De la même manière, aucun parti politique ne pourra évoluer en dehors d'un bloc idéologique»*, a-t-il expliqué.

Il a proposé comme blocs politiques, ceux des partis républicains, des partis socio-démocrates et des partis du centre ou Union du centre, sans en écarter les autres options. *«La détermination de ces trois blocs idéologiques devra faire l'objet d'un consensus des participants à une concertation politique»,* a-t-il dit, tout en précisant les critères d'adhésion des partis à ces trois blocs.

«Cette option, a-t-il soutenu, *est la seule voie qui ouvre à des élections non conflictuelles, à une démocratie apaisée, participative et inclusive».*

Sur l'évaluation de la pratique des institutions induites par la Constitution du 25 octobre 2025, l'orateur a noté beaucoup d'insuffisances et de faiblesses dans l'armature institutionnelle en place.

Il a fait savoir que la Constitution du 25 octobre 2015 est la traduction même de l'impuissance de l'Etat de faire évoluer les institutions par une consolidation de la Nouvelle République.

Dans le système nouveau qu'il préconise, caractérisé par le regroupement des partis en trois blocs idéologiques, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle de 2026, a-t-il dit, *«doit nécessairement épouser cette réalité politique et démocratique. Ainsi compris, il ne devrait y avoir que trois candidatures à la future élection présidentielle, à raison d'un candidat par bloc idéologique».*

Tout comme l'interdiction des candidats indépendants, présentés en dehors des trois blocs de partis politiques et la création d'un poste de vice-Président de la République. Pour que ce dispositif institutionnel soit mis en place, le Comité ad' hoc de suivi des recommandations du dialogue de Sibiti pense qu'une loi de révision constitutionnelle doit être prise.

Il a aussi réaffirmé les améliorations du dispositif juridique pour l'élection des députés, compte tenu des enjeux politiques découlant de la réorganisation des partis politiques en trois blocs idéologiques et de la nécessité, selon lui, *«du partage des responsabilités entre les trois groupements des partis politiques. L'enjeu fondamental, c'est de garantir des élus aux trois groupements en compétition aux élections législatives».*

A ce titre, il a préconisé l'instauration du scrutin de liste à la représentation proportionnelle et la disparition de l'institution du député suppléant. *«Ce sont les candidats qui viennent sur la liste immédiatement après le dernier candidat élu qui remplace les députés dont le siège devient vacant. Dans cette optique, l'élection législative sera à un tour. La détermination de nouvelles circonscriptions électorales dans la Constitution et la loi électorale pour l'élection des députés, à savoir: le département et la commune».*

A propos de l'élection des conseillers locaux, il a proposé que les circonscriptions électorales aux élections locales soient le département et la commune au lieu du district et de l'arrondissement.

La troisième réforme proposée porte sur le partage des responsabilités tant dans les institutions à vocation nationale que locale en fonction du poids électoral de chaque bloc des partis politiques à l'issue des élections législatives. *«Le Gouvernement devrait incarner l'esprit des résultats des élections législatives».*

L'autre proposition concerne la suppression du statut de l'opposition politique au profit du chef de la minorité, qui serait le candidat élu et placé en tête de la liste du bloc des partis arrivés en seconde position. Le candidat élu et placé en tête de la liste globale du bloc des partis qui aura le plus grand nombre de députés devient le chef de la majorité.

Dominique Basseyla suggère la tenue d'une rencontre des partis politiques avec la société civile qui pourra être convoquée par le Président de la République, afin d'obtenir le consensus sur certains problèmes politiques d'intérêt national. Il a indiqué que les participants à cette rencontre pourront recommander la révision de la Constitution du 25 octobre 2015; la mise en œuvre de certaines dispositions de la Constitution dès l'adoption du projet de la loi de révision constitutionnelle par le Parlement réuni en congrès; le réaménagement de la durée du mandat du Président de la République en fixant l'élection présidentielle en 2025 au lieu de 2026 compte tenu de la nouvelle donne politique, démocratique et institutionnelle.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

La guerre: vers quels horizons ?

La guerre est à nos portes ! A Goma, les combats ont désormais gagné les artères de cette capitale du Nord-Kivu. Inutile de se cacher derrière une feuille vigne : la République démocratique du Congo et le Rwanda sont en guerre. Qu'on la décrive comme découlant *«seulement»* d'une volonté de se servir des rebelles du M-23 pour asservir l'Est du Congo, et y exploiter des minerais ; ou qu'on la définisse comme la volonté hégémonique d'un Rwanda inarrêtable, dans les effets sous nos yeux cela ne fait aucune différence : c'est une guerre.

Nous sommes bel et bien en face d'une guerre dont nous ne pouvons mesurer les effets à long terme. Elle va, assurément, réveiller des antagonismes anciens et rouvrir, si ce n'est pas encore fait, des atavismes belliqueux dans la région. Et aucun voisin ne pourra se dire simple spectateur. Le cercle concentrique des violences et des populations encore poussées à l'exil par désespoir, ne pourra être endigué. Nous sommes dans la position inconfortable du cousin : nous ne pouvons prendre position pour l'ami et dédaigner la famille.

Déjà, nous sommes suspectés de complicité par nos proclamations véhémentes de neutralité. Affirmer haut et fort que la guerre ne mène à rien ; qu'il faut y mettre un terme, ne suffit plus. Nous ne sommes plus à l'étape des simples véhémences, pas même à l'ONU. Il faut situer clairement les responsabilités, demander au Rwanda de cesser d'appuyer le M-23 sous prétexte de poursuivre les génocidaires des FDLR, la milice des Rwandais ayant fui le génocide au Rwanda en 1994. Il faut demander à la RDC de cesser de surfer sur ce génocide en le traitant comme si ce ne fut rien pour les Tutsis. Faire de la rencontre directe avec le M-23 une *«ligne rouge»* dans ce conflit est un peu léger et ne conduira à rien. Aucun conflit ne s'est réglé sans un dialogue. Aucun règlement ne s'est fait sur la seule volonté d'une partie.

Albert S. MIANZOUKOUTA

SANTE

«Redorer le blason du CHU-B», affirme Jean-Rosaire Ibara

Après sa nomination au poste de ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rosaire Ibara a fait sa première sortie officielle au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, sommet de la pyramide sanitaire au Congo, le 23 janvier 2025. A sa tutelle, aux chefs de service et aux partenaires sociaux, il a dit: «En me confiant la charge de diriger ce ministère, le Chef de l'Etat m'a permis de ressentir particulièrement la sensibilité des problèmes de ma maison-mère». Le CHU-B, ainsi que la majorité des établissements hospitaliers du pays traversent une zone de turbulence sans précédent, pour laquelle «chacun d'entre nous ne peut rester indifférent»

Photo de famille

Parmi les maux épinglés par le ministre figurent la mauvaise gouvernance et le leadership, la mauvaise qualité de l'offre de soins et les prestations des services hospitaliers, ainsi que la mauvaise gestion des ressources qu'il a promis de scruter avec «sérénité et objectivité» dans un bref délai.

Pour le ministre, l'aiguille est dans le foin de nos formations sanitaires. Il a indiqué que tout ne va pas bien au CHU-B et *«les populations font recours à la stigmatisation et à l'invective portent notre art de guérir à la merci de tous les commérages».*

Face à cette situation, *«nous ne resterons pas passifs, ni pessimistes; nous serons tous dans l'action avec une détermination sans faille».*

Jean-Rosaire Ibara a promis de mettre en place certaines mesures immédiates et concrètes. Il s'agit, entre autres, d'améliorer les conditions de travail en mettant en application les mesures de l'audit réalisé récemment au sein de cet établissement; de renforcer le dialogue social; de mettre en place un comité de suivi-évaluation des activités de plan de travail des établissements publics administratifs de santé, afin de garantir un suivi régulier et transparent de leur exécution budgétaire.

Plus spécifiquement au CHU-B, il s'agit, a-t-il annoncé, d'adapter des méthodes rigoureuses dans les domaines de la gestion économiques et financières, de la gestion des infrastructures et des équipements, et dans les indicateurs de performances de la qualité des soins et services du CHU; renforcer l'intégration du CHU-B dans le processus de démarche qualité des soins et services; augmenter la satisfaction des consommateurs de soins; identifier les exigences éthiques et de déontologie; faire appel à la solidarité et à la responsabilité collective.

Le ministre pense qu'il faut une approche stratégique qui place l'humain au cœur des *«préoccupations, tout en favorisant une gestion rationnelle des ressources et en privilégiant les soins de qualité, et un savoir-être irréprochable».*

Il attend des agents du CHU-B des valeurs basées sur l'obligation d'assurer le service public et d'obéissance hiérarchique; l'obligation de probité, d'intégrité morale et de loyauté vis-à-vis de l'Etat; l'obligation de discrétion et de secret professionnel, d'impartialité et de neutralité; l'obligation d'équité.

«C'est ainsi que nous pourrions faire vivre le CHU-B dans un climat de sérénité pour redorer le blason, de notre maison-mère. Travaillons, loin de tout bruit et surtout de toute mesquinerie, pour redonner au service public hospitalier, à travers le CHU-B, toute ses lettres de noblesse. Il est de notre devoir de reconstruire un système de santé qui répond aux besoins de la population. Nous sommes attendus aux résultats», a-t-il déclaré, tout en indiquant que le Chef de l'Etat à le CHU-B à cœur et compte sur chacun de ses acteurs pour impulser une dynamique qui aura une répercussion sur la vie des Congolais. Il a exhorté les uns et les autres à donner un nouvel élan au CHU-B.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maitre Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, Avenue William GUYNET, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC,
1er Etage - Centre-ville- Brazzaville
E-mail : lockochantal@yahoo.fr/ B.P: 1542 / Tél : 05 556 06 19/ 06 666 26 82
Brazzaville-République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
« H&B ASSURANCES CONGO »
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de QUINZE MILLIONS (15 000 000) de Francs CFA
Siège social: au numéro 46 de l'Avenue William Guynet, Centre-ville, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du cinq décembre deux mil vingt-quatre (05/12/2024), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée **«H&B ASSURANCES CONGO»** enregistrés aux recettes des impôts de la Plaine-Brazzaville, le six décembre deux mil vingt-quatre (06/12/2024) **sous folio 223/31 n° 8696,** il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : La société a pour dénomination sociale «H&B ASSURANCES CONGO».
Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée (SARL).
Capital social: Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLION (15 000 000) FCFA. Il est divisé en Mille Cinq Cent (1500) parts sociales de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité.
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 46, Avenue William Guynet, Centre-ville (République du Congo).
Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger :
Le Courtage en Assurance et en Réassurance ;
La distribution et la commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite, et de tous produits et services de protection sociale.
Immatriculation: La SARL **« H&B ASSURANCES CONGO »** a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG - BZV - 01 2024 - B12 - 00358** du trente décembre deux mil vingt- quatre (30/12/2024).
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Gérant statutaire: Monsieur **BON Crépin Silvère.**

POUR AVIS
Maître Ch. Josiane LOCKO - MAFINA

La foi ne connaît pas de limites / CRS

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief.Services, «CRS» République du Congo recrute un Payment Assistant pour son bureau de Brazzaville.

Le titulaire du poste aura pour rôle de :

• Préparer la documentation justificative des paiements pour s'assurer que tous les documents demandés sont exacts et complets avant que les transactions financières ne soient traitées dans Insight.
• Renseigner toutes les données nécessaires pour assurer un système de gestion efficiente des demandes de paiements.
• Renseigner et du traiter exhaustivement les données comptables de toutes les demandes de paiements par type de transaction et par source de financement.
• Veiller à l'archivage physique et électronique de toutes les demandes de paiements.
• Soutenir le Payment Manager dans le suivi des soldes d'avances accordées aux partenaires pour des missions de terrain. Alerter les partenaires concernés sur les paiements/ liquidations dus et maintenir une communication et un suivi appropriés pour faciliter la ponctualité de la gestion des ressources financières.

• S'assurer de procéder en temps les paiements réguliers en s'alignant aux normes et procédures de CRS ainsi qu'aux standards des bailleurs de fonds.
• Soutenir les comptables des sous-récipiendaires pour les paiements exécutés aux niveaux décentralisés.
• Remplir les fonctions de point de liaison assignées entre les Programmes, les Opérations et la Finance pour diligenter le traitement des paiements et la prise en charge des plaintes émanant de ceux-ci.
• Assurer la liaison avec les Départements Programmes et Finance.

Formation, expérience et capacités requises

● BTS/DUT en comptabilité, finances ou économie.
● Minimum de deux ans d'expérience dans un poste de comptable, secrétaire-comptable, assistant comptable, caissier, ou agent administratif avec des fonctions comptables, de préférence dans une ONG internationale ou une institution financière/bancaire.
● Connaissance des réglementations des bailleurs de fonds publics pertinents souhaitée (Fonds Mondial, USAID, etc).
● Bonne maîtrise de Microsoft Excel et Word, et des applications de conférences en ligne (MS Teams souhaitable).

Dossier de candidature devra comporter :

• Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
• Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
• Les copies certifiées des diplômes
• Certificat de travail/attestation d'employeur
• une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité.
La description complète du poste est disponible sur le site www.emploi.cg
Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **05 fevrier 2025** à l'adresse email CG_HR@crs.org avec comme objet du message : «Payment Assistant » ou encore par le biais de l'ACPE.
Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature
car seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

CATHOLIC RELIEF SERVICES - MINISTERE DE LA SANTE

La République du congo se prepare à lancer la campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

Le paludisme demeure un véritable problème de santé publique au Congo, toutes les couches de la population sont exposées au risque de contracter cette maladie, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans paient le plus lourd tribut. En effet, elle est la première cause des consultations (52% en 2022), d'hospitalisation (64,8 %) et de mortalité (22% en 2022). Pour les moins de 5 ans, le paludisme représente 52,8% des causes de consultation externe, 44,1% des causes d'hospitalisations et 28% des causes de décès au niveau des hôpitaux.

En vue d'accélérer l'impact dans l'atteinte des objectifs définis dans la nouvelle Stratégie du Fonds mondial 2023-2028, ''Combattre les pandémies et bâtir un monde meilleur, santé plus saine et plus équitable'', la République du Congo, a obtenu un nouveau financement Fonds Mondial de lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme (GC7) couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dont Catholic Relief Services (CRS) est l'un des bénéficiaires principaux. La campagne nationale de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticides (MILDA) prévue en mai 2025, intervention à haut impact dans la lutte contre le paludisme, figure parmi les interventions retenues pour cette subvention. Le but étant de réduire l'incidence du paludisme dans la population à travers une bonne couverture en MILDA. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette campagne, il a été mis en place par note ministérielle n°0704/MSP/CAB/PNLP.24, une coordination nationale. Cette dernière s'est réunie ce mardi 21 janvier en session inaugurale pour donner le ton au processus de mise en œuvre de la campagne, sous la présidence du conseiller du ministre de la Santé et de la population chargé de la santé publique et gestion du système en lieu et place du Ministre empêché. La réunion inaugurale a rassemblé les cadres du cabinet du ministre, de la commission santé du Sénat, des directions techniques du ministère en charge de la Santé, du Comité de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial (CCN), de l'Unité de coordination des projets et Programmes, du programme national de lutte contre le paludisme, de CRS et de la société civile. Les conclusions et recommandations issues de cette réunion permettront aux commissions thématiques d'améliorer et d'accélérer les préparatifs de cette campagne.

Présentation des termes de references de la campagne aux parties prenantes par le Directeur du Programme National de Lutte contre le Paludisme.

Vue globale de l'audience, réunion inaugurale de la Coordination nationale de la campagne des MILDAs.

FIGA

Journées portes ouvertes

Le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) a organisé du 22 au 24 janvier 2025 au Palais des congrès, des journées portes ouvertes. Pour présenter les succès de ses programmes et les opportunités disponibles pour les très petites et moyennes entreprises (TPME) et artisans et lancer l'ambitieux programme Omega, en collaboration avec l'UNOC, destiné à accompagner les MTPMEA dans leur transition vers des pratiques modernes et compétitives. C'était sous le patronage de Rodrigue Malanda Samba, président du Conseil d'administration, en présence de Branham Kintombo, directeur général du FIGA.

Pour la postérité

Ces journées ont constitué une opportunité pour les porteurs d'idées d'affaires, entrepreneurs, artisans, commerçants exerçant des activités génératrices de revenus, acteurs économiques et toutes catégories et divers secteurs d'activités. Tout comme un espace d'échange et de réflexion stratégique et d'engagement collectif, pour relever les défis multiformes auxquels sont confrontés les entreprises.

Elles visaient à promouvoir les solutions d'accompagnement et de financement offertes par le FIGA pour dynamiser l'entreprenariat congolais.

De manière spécifique, Il a été question de créer un cadre pour la promotion du savoir faire du FIGA auprès des partenaires actuels et potentiels; de célébrer les succès du FIGA à travers une meilleure visibilité des actions et de sensibiliser les participants sur le fonctionnement actuel du FIGA.

Le directeur général du FIGA a appelé les artisans et entrepreneurs à saisir les opportunités déployées par le Gouvernement à travers l'écosystème des PME pour créer des PME. Des conférences et panels avec experts, axés sur le financement garanti, l'accompagnement et l'accès aux marchés régionaux et internationaux ont été organisés pour édifier les participants. Des cartes d'artisans ont été également remis à un échantillon de 34 artisans et d'un chèque symbolique d'un chèque de 38 millions de francs Cfa, représentant le financement accordé par le FIGA à la structure Wengue CRP Bois.

Pour le Président du Conseil d'administration du FIGA, l'organisation de ces journées était importante pour rassurer les concitoyens, partenaires et bénéficiaires, après la période tumultueuse qu'a traversé cet organe.

Il a indiqué que cet événement marque une étape décisive, dans l'opérationnalisation de la stratégie de transformation structurelle de l'écosystème entrepreneuriale national, à l'impulsion d'une nouvelle dynamique au profit des micros, très petites, petites, moyennes entreprises et artisans Congolais.

Rodrigue Malanda Samba a souhaité que ces journées soient le point de départ d'un dialogue constructif, riche en enseignement et porteurs de solutions concrètes.

Au cours de ces journées, le FIGA a lancé le programme OMEGA, en collaboration avec l'UNOC. Il se veut une réponse concrète aux défis auxquels font face les entrepreneurs. Des conventions avec les banques et les microfinances ont été également signées pour le financement des PME, des artisans et des commerçants. Une ligne de garantie de 10 milliards de francs CFA a été accordée à ces derniers pour accorder des financements à des crédits souples.

Les discussions sur les mécanismes de garantie, les opportunités offertes par l'AGOA et la ZLECAF, ainsi que les démarches qualité ont mis en lumière des solutions concrètes pour relever les défis auxquels font face les micros, très petites, petites et moyennes entreprises, et des artisans. *«Ensemble, nous venons de poser les fonctions d'un avenir prospère pour notre nation. C'est une tâche noble, exigeante, mais à notre portée, si nous restons unis dans cette ambition collective»*, a déclaré Branham Kintombo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ARMEE

Le personnel exhorté au sens de responsabilité et au culte du résultat

Des officiers supérieurs, officiers et sous-officiers des Forces armées congolaises (FAC), de la Zone militaire de défense n° 9, promus au premier trimestre 2025 ont porté leurs insignes de grades. La cérémonie solennelle s'est déroulée, vendredi 10 janvier 2025 dans les casernes de Barnier, en présence des membres du Commandement et d'autres officiers des FAC. Ils ont été exhortés par le général de division Guy Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, «à faire preuve de responsabilités»

Port de galons à un officier par le général Okoï

Après la lecture du décret portant nomination aux grades par le capitaine de vaisseau, Sosthène Sita Milandou, chef de division organisation, à la direction d'organisation des ressources humaines, ces militaires promus, tous galons confondus ont franchi un nouveau cap dans leur carrière professionnelle.

Félicitant les promus et encourageant les recalés pour qu'ils redoublent d'ardeur et de persévérance au travail à la caserne et sur les champs opérationnels, qu'ils soient irréprochables et des comportements responsables dans les quartiers et les villes du pays, le général Guy Blanchard Okoï a invité l'ensemble du personnel à s'engager avec force et volonté: *«Le Haut commandement militaire est attentif aux actes, attitudes, comportements et aux résultats de tous, qu'il sanctionne toujours en temps utile. Je voudrais rappeler avec humilité que le métier militaire, notre métier est beau, noble, mais ce n'est pas un métier de l'évanescence, du superficiel, des lamentations stériles, c'est plutôt un métier où la solidarité et le vouloir se côtoient. Un métier fait de rigueur, de compte-rendu et de suggestions en permanence, de temps long, exigeant, sacrificiel, et indispensable à la sécurité de tous. Ce métier comme tous les autres sûrement est régi par un corpus juridique, riche et varié, notamment en lien avec la discipline dont la bonne notation concourt prioritairement à l'avancement et aux grades des militaires»*, a-t-il rappelé, avant de citer des textes en lien avec la discipline.

Il a exhorté les troupes à l'engagement: *«Engageons-nous donc, plus en avant avec force, volonté et harmonie, pour que cette mission permanente de relèvement de la discipline au sein de nos Forces armées soit un vrai succès, un franc succès. Restons attentifs, vigilants et proactifs pour que quelque soient les tentations malveillantes, les circonstances et les contextes de temps et de lieu plus ou moins difficiles, nous accomplissions toujours avec détermination, discrétion, sens de responsabilité et culte du résultat de nos missions, comme notre déontologie nous le recommande»*.

Ayant bénéficier de la confiance de la hiérarchie pour ce premier trimestre 2025, ces hommes en uniforme ont déjà pris le poids de leurs responsabilités*: «Comme l'a rappelé le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, à travers les extraits des textes qu'il a donné, la charge est grande, parce que un galon à l'armée ça correspond aussi à une responsabilité dans les fonctions, dans le travail que nous faisons. Et ça veut-dire que lorsque le commandement a pensé faire une récompense et que nous avons accepté avec joie, cette récompense, nous nous mettons à la hauteur de ce galon»*.

Pour marquer leur engagement à relever les nouveaux défis dus à leurs nouveaux grades, ces nouveaux promus ont défilé devant la hiérarchie militaire et leurs familles.

Alain-Patrick MASSAMBA

COUP D'OEIL EN BIAIS

S.O.S: Noël Minga ''Pépé'', un ancien diable rouge en graves difficultés

Il s'agit d'un joueur à la retraite, un de plus des ''Héros de Yaoundé 1972'', l'unique campagne victorieuse de l'équipe nationale de football du Congo. Minga Noël ''Pépé'' avait joué toutes les minutes pour les Diables-Rouges lors de la 8e Coupe d'Afrique des Nations de football en 1972 remportée par le Congo au Cameroun. Il avait également marqué le seul but du Congo lors de la demi-finale contre le pays hôte. Un match référence et un but qui avaient propulsé le Congo en demi-finale de la compétition. Très malade depuis plusieurs mois, il a besoin d'aide pour son évacuation sanitaire en France. La FECOFOOT dont il est encore membre de la direction technique nationale (DTN) et, surtout, le ministère en charge des Sports doivent se pencher sur le cas de cette ancienne gloire du football congolais. Le Gouvernement a un important rôle à jouer pour que ce joueur recouvre sa santé. Minga ''Pépé'' a besoin de vos aides et de votre solidarité sportive à temps pour qu'il soit sauvé du pire.

Le calvaire infini des agents retraités de la Mairie de Brazzaville

Quelque 250 anciens agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite ne savent plus à quel saint se vouer. Leurs dossiers *«ne sont jamais retirés par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour traitement»*. Cela fait déjà 11 ans d'attente de pension, pour certains. Ils sont obligés d'organiser des sit-in devant la mairie pour attirer l'attention des autorités. Des pères de famille, confrontés aux pires difficultés matérielles, ont vu leurs foyers voler en éclats. Certains, expulsés par leurs logeurs, sont en quête de toit. Jusqu'à quand durera leur calvaire ?

Vol dans trois établissements scolaires à Mvouti

Un vol a été perpétré dans la nuit de dimanche 12 à lundi 13 janvier 2025 au sein de trois établissements scolaires publics de la communauté urbaine de Mvouti, dans le département du Kouilou. Rames de papier, cartons de craie, livres et bien d'autres matériels constituent le butin emporté. La Police a ouvert une enquête, mais mettra-t-elle la main sur les filous ?

Une résidence de la représentation diplomatique du Congo attaquée à Kinshasa

Il y a eu des débordements mardi 28 janvier 2025 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo où des manifestants ont attaqué une résidence de la représentation diplomatique du Congo. Selon une source, d'importants dégâts matériels ont été enregistrés. Un drapeau du Congo y aurait été arraché et emporté. Sur des images vidéo diffusées sur les réseaux sociaux, on peut voir des jeunes surchauffés lançant des cailloux et autres projectiles sur le bâtiment. Une deuxième vidéo montre un bureau vide avec des documents éparpillés au sol. On y entend une voix féminine affirmant que les vitres de cette résidence étaient brisées. L'attaque de l'ambassade du Congo est survenue sur fond de conflit à l'Est de la RDC. Les vandales semblaient faire un lien de complicité avec le Rwanda. D'autres ambassades étrangères ont été visées par les manifestants, comme celle de la France et de l'Ouganda. Quant à l'ambassade du Rwanda, elle aurait été incendiée. Affaire à suivre.

NECROLOGIE

Monsieur Germain BEMBA-BANTSIMBA, Deuxième Vice-Maire de la Ville de Pointe-Noire, monsieur Hubert BEMBA-MILANDOU, Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale, madame Nadine MBEMBA, en service au ministère de l'Enseignement technique et professionnel, les enfants du feu Joseph Bruno BEMBA, la famille de feu Antoine NDALA, la famille MPICKOU, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère, fils et époux, ***Didace MBEMBA,*** agent retraité du Chemin de Fer Congo Océan survenu le 20 janvier 2025 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au numéro 9 de la rue Anatole NKOUNKOU, arrêt Moufouma, quartier Kintsana, arrondissement 8 madibou, référence cimetière Docteur Raymond MAHOUATA. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DIRECTION GENERALE DES SOINS ET SERVICES DE SANTE
DIRECTION DE L'HYGIENE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

REPUPLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

APPEL A CANDITATURE RECRUTEMENT CHAUFFEUR TRANSPORT DECHETS BIOMEDICAUX

Contexte et justification

La mauvaise gestion de déchets biomédicaux peut entraîner des conséquences négatives pour l'environnement. Lorsque ces déchets ne sont pas éliminés correctement, ils peuvent polluer le sol, l'eau et l'air. De plus, il peut présenter des risques pour la santé des humains et des animaux.
Il est essentiel de suivre les réglementations nationales concernant la gestion des déchets biomédicaux. De plus, les établissements de santé doivent former leur personnel sur les procédures appropriées pour minimiser les risques pour la santé et l'environnement. Aussi, il importe d'opter pour des solutions sûres et respectueuses de l'environnement pour protéger des dangers les personnes qui manipulent, stockent, transportent, traitent ou éliminent les déchets.
L'élimination des déchets médicaux nécessite des soins particuliers en raison de la nature hautement dangereuse des déchets biomédicaux. Il existe plusieurs méthodes correctes et relativement sûres pour l'élimination et la destruction des déchets biomédicaux parmi lesquelles l'incinération.
L'incinération est souvent utilisée pour les déchets médicaux dangereux, tels que les aiguilles, les seringues et les produits chimiques. L'incinération à haute température détruit les agents pathogènes et réduit les risques de contamination. Tenant compte du nombre élevé des établissements de santé et de leur implantation à travers le pays, il a été recommandé l'utilisation rationnelle d'un incinérateur pour un nombre donné d'établissements de santé localisés à proximité qui seront définis par les institutions en charge de la gestion des déchets biomédicaux.
Cette option devrait permettre de :
• mutualiser les coûts et d'optimiser l'utilisation de l'incinérateur ;
• coordonner leurs horaires d'utilisation de l'incinérateur ;
• maximiser la capacité de l'incinérateur en évitant les utilisations partielles ;
• réduire les distances de transport entre les établissements de santé et l'incinérateur (des circuits de collecte bien planifiés sont essentiels) ;
Le Ministère de la santé et de la population a acquis avec l'appui financier du Fonds mondial douze (12) incinérateurs et quatre (04) véhicules de transport des déchets biomédicaux. Afin de permettre une gestion plus efficace et centralisée des déchets biomédicaux pour minimiser les impacts environnementaux, tenant compte de la Convention de Stockholm, le Ministère de la santé et de la population procède au recrutement de quatre (04) chauffeurs.
Ainsi, les présents termes de référence sont définis pour le recrutement de quatre (04) chauffeurs qui devront assurer le transport des déchets biomédicaux vers les postes des incinérateurs désignés.

Type de contrat et durée prévue

Les présents termes de référence seront soutenus par un contrat de type '' Contrat de Service'' pour une durée déterminée à compter de la date de signature du contrat jusqu'au 31 Décembre 2025 non renouvelables.

Missions:

• Préparer le camion avant chaque mission : nettoyage, lavage intérieur/extérieur, vérification générale, visibilité …
• Vérifier la conformité des documents de bord et de transport
• Assurer la responsabilité des produits chargés jusqu'à la livraison (chargement et déchargement des contenants des DASRI)
• Assurer la tenue à jour du carnet de bord du véhicule, le remplir et obtenir régulièrement la signature des passagers qui seront à bord du véhicule
• Procéder à l'entretien de premier niveau et faire appel au garage en cas de panne ou de dysfonctionnement
• Respecter le code de la route et les lois en vigueur
• Rendre compte à son responsable hiérarchique en cas de problèmes rencontrés

Qualifications

• Avoir effectué des études secondaires ;
• Avoir une expérience de 5 ans minimum comme chauffeur de poids lourd ;
• Avoir un permis de conduire des véhicules de la catégorie poids lourds valide (CEMAC ou biométrique) ;
• Lettre de motivation ;
• CV ;
• Certificats de travail ;
• Savoir lire et écrire, parler et comprendre le français, le lingala et le kituba ;
• Faire preuve d'intégrité ;
• Avoir une bonne moralité ;
• Certificat de nationalité ;
• Casier judiciaire.

Les dossiers de candidature jugés incomplets ou non conformes au profil recherché ne seront pas évalués.
Les candidatures doivent être transmises à l'adresse ci-dessous :
''Direction de l'Hygiène et de la Promotion de la Santé''.
Adresse: Avenue de la morgue entre la sécurité civile (sapeur-pompier) et l'Amphi le phénotype.

Fait à Brazzaville, le 24 janvier 2025

RD CONGO

Des sanctions réclamées contre le Rwanda à l'ONU

Des combats font rage à Goma, capitale provinciale du Nord-Kivu, entre l'armée de la RD Congo et les membres du M23, groupe armé soutenu par le Rwanda. Le chef de l'ONU, Antonio Guterres appelle au retrait des Forces rwandaises de la RD Congo, Kinshasa réclame des sanctions contre le Rwanda, accusé d'avoir envoyé de nouvelles troupes en RD Congo. Un sommet de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC) s'est tenu à Nairobi au Kenya où étaient invités les présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame. Les affrontements ont repris, sur le front situé au nord de Goma, des détonations ont été entendues vers Kibati, à une dizaine de kilomètres de Goma, avec des mouvements des populations qui quittent les camps des déplacés, présents dans le secteur, vers le centre-ville.

Les mouvements des populations qui quittent les camps des déplacés.

A New-York, au siège des Nations unies où elle a participé à la réunion en urgence du Conseil de sécurité sur la situation à l'Est de son pays, Thérèse Kayikwamba Wagner a souligné : *«L'armée rwandaise a pénétré en plein jour sur notre sol. Une déclaration de guerre qui ne dit pas son nom. Alors que je me tiens devant vous, une attaque d'une gravité inouïe se déroule sous les yeux du monde. De nouvelles troupes rwandaises ont franchi les bornes 12 et 13 du poste frontalier séparant Goma de Gisenyi, au Rwanda, pénétrant sur notre territoire en plein jour dans une violation ouverte et délibérée de notre souveraineté nationale. C'est une agression frontale, une déclaration de guerre qui ne se cache plus derrière des artifices diplomatiques»,* a-t-elle dénoncé.

Le Conseil de sécurité, a-t-elle poursuivi, *«doit imposer des sanctions ciblées incluant le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, non seulement contre les membres identifiés de la chaîne de commandement des Forces armées rwandaises, mais aussi contre les décideurs politiques responsables de cette agression. Je réclame un embargo total sur les exportations de tous les minerais étiquetés comme rwandais, en particulier le coltan et l'or».*

Représentante onusienne à Kinshasa, Bintou Kéita a, reconnu, la présence du M23 vers la base de la MONUSCO de Munigi à la sortie nord de Goma. Elle a aussi pressé le Conseil de sécurité d'agir vite, car le M23 reçoit des renforts rwandais dans la zone de Goma.

Plusieurs pays membres ont aussi pris la parole, ils considèrent les attaques contre la MONUSCO comme des crimes de guerre passibles de sanctions. Des déclarations qui vont aussi dans le sens de celles du secrétaire général de l'ONU. Avant cette réunion, Antonio Guterres a pour la première fois appelé en le nommant le Rwanda à retirer ses troupes en RD Congo, et à cesser leur soutien au groupe antigouvernemental M23. Tout en appelant les Forces rwandaises de défense à cesser de soutenir le M23 et à se retirer du territoire de la RD Congo.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a dénoncé le mépris de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RD Congo, réclamant le retrait des Forces extérieures. C'est aussi le cas pour les Etats-Unis qui a condamné les hostilités du Rwanda et du M23. *«Nous condamnons dans les termes les plus forts les hostilités du Rwanda et du M23 à Goma et les attaques contre Saké, non loin»*, a fait savoir Dorothy Shea, l'ambassadrice américaine. Ajoutant que: *«Nous appelons d'urgence au cessez-le-feu. Je condamne l'utilisation par le Rwanda d'armements et de systèmes sophistiqués. Ces actions doivent cesser immédiatement»*, a-t-elle réagi.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Mort du général Peter Cirimwani, gouverneur militaire du Nord-Kivu

La tension demeure à l'Est du pays, où les combats ont repris vendredi 24 janvier, opposant l'armée congolaise et ses alliés au M23 et des militaires rwandais. Depuis jeudi 23 janvier c'est dans les environs de Sake à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Goma que sont concentrés les affrontements. Et depuis vendredi au nord de la capitale provinciale, il y a aussi des combats. Un Conseil de défense s'est tenu à Kinshasa, le 24 janvier, à la suite duquel la mort du gouverneur militaire du Nord Kivu a été officialisée.

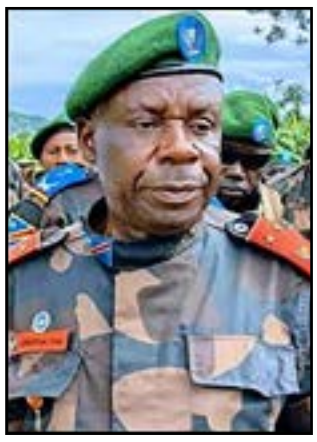

Le général Peter Cirimwani

Officier des Forces armées de la RD Congo (FARDC) et gouverneur militaire de la province du Nord Kivu, le général-major Peter Cirimwani, est décédé des suites de ses blessures. Il a été touché jeudi dernier, alors qu'il s'était déplacé vers la ligne de front à l'Ouest de Goma. Sérieusement blessé, il a été pris en charge d'abord à Goma. Puis, il a été évacué dans la nuit de jeudi 23 au vendredi 24 janvier vers Kinshasa.

Rentré jeudi de Davos, en Suisse, le Président Félix Tshisekedi, a convoqué un Conseil de défense consacré à la situation autour de Goma qui s'est déroulé le vendredi. Après être revenus, dans un premier temps, sur les circonstances de la mort du général Cirimwani à qui un hommage a été rendu et qui sera élevé à titre posthume au grade de lieutenant-général, les participants à la réunion se sont penchés sur l'efficacité des services de renseignements et sur le risque d'une infiltration ennemie à Goma. Le Chef de l'Etat a décidé d'envoyer une mission de haut niveau au Nord-Kivu et d'organiser des réunions opérationnelles dans la province pour coordonner et améliorer leurs conditions de travail afin de maintenir le moral des soldats. Il a enfin demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à la protection de Goma, actuellement menacée par deux lignes de front.

Cependant, la ministre des Affaires étrangères Thérèse Wagner est arrivée, le vendredi 24 janvier à New-York pour saisir le Conseil de sécurité des Nations unies afin que celui-ci se réunisse en urgence pour évoquer la crise de son pays. Appuyée par la France, membre permanent du Conseil sa demande a été attendue puisqu'une réunion s'est tenue, le 26 janvier. En attendant, sur le terrain les combats se poursuivent. Le 24 janvier, ils se sont déroulés sur deux fronts, à une vingtaine de kilomètres de Goma, des violents combats ont aussi eu lieu à Saké, mais aussi à Kibumba. Ces affrontements ont occasionné beaucoup de dégâts.

A.-P. MASSAMBA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Démenti formel concernant la prétendue annulation de la certification ISO 9001 Version 2015 du Port Autonome de Pointe-Noire.

BP 711 – Pointe-Noire
République du Congo
E-Mail: info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

La Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) souhaite formellement démentir les informations erronées et non fondées circulant sur les réseaux sociaux concernant le retrait de la certification **ISO 9001 Version 2015, obtenue en 2018.**

Contrairement à ces rumeurs malveillantes, qui semblent émaner de sources peu fiables cherchant à déstabiliser le développement du port, la Direction Générale du **PAPN** tient à rappeler qu'aucun audit de renouvellement n'a été mené à ce jour pour justifier un retrait ou une quelconque sanction.

Il s'agit en réalité d'une conséquence de la convention de concession qui a été signée avec le groupe **ALBAYRAK**. En effet, c'est ce groupe, par sa filiale **ALPORT Pointe-Noire**, qui a désormais la charge de l'activité **«ACCUEIL NAVIRE»**, domaine d'activité de ladite concession pour lequel le PAPN avait été certifié en tant qu'organisme acteur. Cette tâche ayant été concédée, il était désormais impossible pour le **PAPN** de renouveler un certificat qui était arrivé à la fin de son deuxième cycle.

Cependant, consciente de l'importance des normes internationales en matière de gestion et de performance, la Direction Générale du **PAPN** a décidé de saisir cette occasion pour enrichir son système de gestion. Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026, elle a opté pour la mise en place d'un Système de Management Intégré **(SMI)** couvrant des domaines plus étendus.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'intégration des systèmes de management de la qualité, de l'environnement, et de la santé et sécurité au travail, actuellement en phase d'implémentation.

Afin de garantir la réussite de cette démarche, un appel d'offres a été lancé en novembre 2024 pour l'accompagnement dans la mise en place de ce **SMI**. Les offres soumises sont en cours d'évaluation, dans un cadre rigoureux et transparent, conformément aux standards de bonne gouvernance.

Le Port Autonome de Pointe-Noire, acteur majeur du développement économique national, réaffirme son engagement indéfectible à maintenir sa position stratégique en tant que hub régional, et à renforcer constamment la qualité de ses services, dans le respect des exigences de ses partenaires internationaux et nationaux. Le **PAPN** continue de travailler avec détermination pour garantir une gestion optimale, conforme aux meilleures pratiques et aux règles régissant les entreprises publiques.

La Direction Générale du **PAPN** invite l'ensemble des parties prenantes à rester concentrées sur les défis à relever pour l'avenir du port et à ignorer les informations erronées qui n'ont d'autre but que de semer la confusion et de nuire à l'image du port.

Fait à Pointe-Noire, le 21 janvier 2025

Port Autonome de Pointe-Noire
Département Communication
et Relations Publiques
Email: info@papn-cg.org

DIOCESE DE KINKALA

Soixante-dix ans de l'abbé Albert Nkoumbou (Ya Sourire)

Le mardi 14 janvier 2025, l'abbé Albert Nkoumbou (ya Sourire) a soufflé ses 70 bougies. Une messe d'action de grâces a été dite à son intention, en la chapelle des sœurs du Sacré Cœur de Jésus et de Marie, à l'évêché. Elle était célébrée par l'abbé Joachim Loumouamou, curé de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala. Désormais septuagénaire, l'abbé Albert Nkoumbou répond aux questions de l'abbé Guy Roland Mouyamba.

**** Abbé Sourire, bonjour! On vous appelle communément par votre petit nom ou sobriquet,«Ya Sourire». Pourquoi l'avez-vous pris?***

**Je ne l'ai pas pris de moi-même. Mon nom est Nkoumbou et mon prénom, Albert. En classe de seconde et de première, au séminaire Saint Jean, j'aimais faire des poèmes et écrire des théâtres. Un jour, j'avais fait une présentation en présence de Monsieur l'abbé Louis Badila et maître Placide Lenga. Monsieur l'abbé Louis Badila de me dire alors: *«A partir de ce que tu écris et ce que tu sais de toi-même, tu vas t'appeler Sourire».* Puis il en parla à monsieur l'abbé Michel Nkouaya qui fut directeur du séminaire. Et c'est comme ça que c'est parti.

**** Vous commémorez aujourd'hui vos 70 ans d'âge. Cela nous fait penser à ce que dit le psalmiste (quelque part): «Le nombre de nos années, soixante-dix» puis il ajoute: «Quatre vingt pour les plus vigoureux». Avez-vous encore de la vigueur dans votre ministère de prêtre?***

** Normalement, la vigueur, il y en a toujours puisqu'il y a quelques années, je suis allé donner des cours à Liambo à des prêtres qui avaient trente ans et moi j'en avais plus. J'étais allé donner le cours sur le psaume ( ). Le psalmiste que vous évoquez dit cette expression dans le psaume 89(90), 10, voulant parler de la fragilité de l'homme. La vigueur, j'en demande au Seigneur tous les jours, par la communion. Je dis toujours: *«Communion na yaka»*, je prie et je mange. Donc la vigueur, il y en a toujours. On me donne encore des responsabilités, et le Seigneur me donne toujours la vigueur. Le prêtre devait avoir la vigueur jusqu'à sa mort.

**** Vous avez eu des fonctions importantes dans l'Eglise catholique qui est au Congo-Brazzaville en général et dans le diocèse de Kinkala en particulier. Pouvez-vous nous en refaire le parcours?***

** Oh, il serait trop long! Je suis parmi ceux qui étaient… dans le diocèse. Bref. Je suis enseignant. Comme prêtre, j'ai été secrétaire de l'archevêque (Barthélemy Batantou), j'ai été professeur de philosophie à Zoungoula, j'ai été responsable au centre Paul Biechy, j'ai enseigné à Mbamou. Après, Mgr Barthélemy Batantou m'a envoyé faire des études à Rome. Je suis parmi ceux qui ont été les aînés dans le diocèse de Kinkala, j'ai enseigné à l'université catholique de Yaoundé, j'ai travaillé comme secrétaire à la conférence des évêques d'Afrique de l'Ouest dans le cadre du Renouveau charismatique catholique, j'ai été professeur des saintes écritures au grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Brazzaville…

**** Quelle est votre spécialité?***

** Je suis exégète. Ma spécialité est surtout au niveau du Nouveau Testament. D'ailleurs, mon directeur des études, Noël Aletti, est toujours vivant, il vient même de m'envoyer un message de souhait d'anniversaire. En gros, je suis bibliste.

**** Abbé Albert Nkoumbou, ce jour, mardi 14 janvier 2025, jour de votre anniversaire de naissance fait une heureuse coïncidence, j'ose dire, avec la mémoire du Cardinal Emile Biayenda, et pour lui, vous avez été justement nommé vice-postulateur pour sa cause. Comment assurez-vous cette charge et quelles sont vos attentes?***

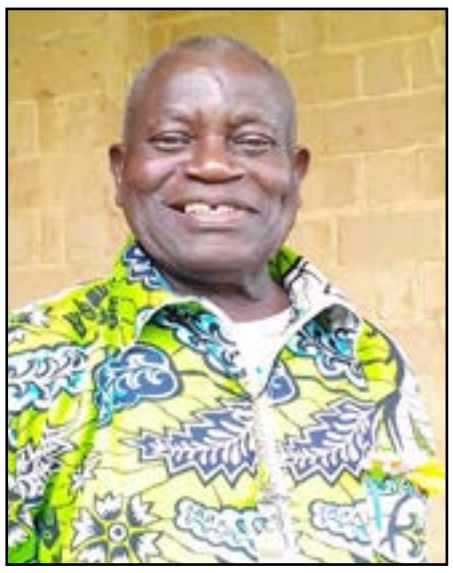

L'abbé Albert Nkoumbou (Ya Sourire)

** Vice-postulateur, je l'ai fait jusqu'à ce jour puisque la cause est arrivée à ce stade que nous appelons *«La positio».* Maintenant, nous attendons que le collège des cardinaux la lise puis on fera une convocation pour défendre la thèse. En tant que vice-postulateur, j'avais déjà fini mais de temps en temps pour l'une ou l'autre chose et je me suis toujours rendu disponible à cet éclairage. Pour ce qui concerne le Cardinal Emile Biayenda, je suis toujours disponible à être une personne ressource pour les choristes, les mouvements d'apostolat, les fraternités, bref, toutes les entités afférentes à lui. Les attentes sont que nous priions comme l'on prie pour toutes les causes. Toutefois il ne faut pas se mettre dans la tête que c'est demain sa béatification, car les causes, il en y a, même celles qui peuvent dater de deux ou trois siècles. Ce qui est bien, c'est que la cause du Cardinal Emile Biayenda est bien reçue au Vatican, à Rome et même dans certaines parties de l'Italie et de la Suisse. Il faut continuer à beaucoup donner de témoignages. J'encourage à propos, les gens qui composent des chants, qui écrivent des livres et même qui peuvent faire des films sur le Cardinal Emile Biayenda. Ça, c'est aussi un travail.

**** Dans le diocèse de Kinkala, l'évêque vous a confié la responsabilité de la formation permanente des prêtres et des laïcs. Comment assurez-vous cette charge, en êtes-vous satisfait?***

** Oh, ben! Moi, je suis toujours satisfait. Tout à l'heure, pendant la messe, l'abbé Loumouamou l'a bien dit dans son exhortation. Je suis enseignant, de l'école primaire à l'université, j'ai été catéchiste. Dans le diocèse de Kinkala, j'assure effectivement la formation des prêtres et des laïcs. Mais cette fois-ci, officiellement, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, notre évêque, m'a adjoint des prêtres pour m'aider: les abbés Bertin Foueti, Victor Miakanzaba et Barthélemy Bassoumba. Ce qui fait que nous soyons maintenant une équipe de quatre prêtres et nous nous partageons les tâches dans les cinq doyennés du diocèse. Voilà ce qui en est pour la formation permanente.

**** Abbé Albert, vous êtes le doyen des prêtres présents dans le diocèse et résidant à Kinkala. Quel message adressez-vous à vos cadets et confrères prêtres et aussi au peuple de Dieu qui est dans le diocèse de Kinkala?***

** Les doyens qui restent en vie sont: Mgr Anatole Milandou, les abbés Joseph Yongolo Nkeoua, Olivier Massamba et moi. Sur les six, nous sommes restés quatre. Pour le moment, je suis resté le seul dans le diocèse, l'abbé Olivier Massamba étant à l'université catholique de Pointe-Noire.

Le message, c'est lequel? *«Prêtre de Jésus-Christ, je regarde la Croix! Il faut redonner la vie à l'Eglise, pour notre diocèse. Il faut regarder la croix pour être prêtre de Jésus-Christ autrement, on tombe dans des choses qui ne sont pas ce que nous voulons du prêtre dans le diocèse de Kinkala»*. Priez aussi pour moi.

Propos recueillis par
l'abbé Guy Roland MOUYAMBA

JUBILE DU MONDE DE LA COMMUNICATION A ROME (ITALIE)

Le Pape appelle les journalistes à écrire l'histoire de notre avenir

Ayant décrété 2025 Année sainte, le Pape François a voulu que ce jubilé, après celui de l'an 2000 décrété par son prédécesseur le Saint Pape Jean-Paul II, soit une année pleine d'espérance pour les chrétiens ainsi que pour tous les hommes et femmes de l'époque actuelle. *«Pèlerins d'espérance».* C'est le thème que le Souverain pontife a choisi pour célébrer ce temps de grâces et de prise de conscience pour un monde appelé à susciter l'espoir. A l'occasion, le Dicastère de la communication a réuni du 24 au 30 janvier 2025 à Rome (Italie), les communicateurs des médias catholiques du monde, autour d'une conférence internationale, pour célébrer le Jubilé du monde de la communication.

Le Pape aux journalistes

Ils sont venus des quatre coins du globe, pour participer à ce rendez-vous planétaire du monde de la communication, organisé par le Dicastère de la communication dirigé par le Dr Paolo Ruffini, préfet. Ce sont des hommes et femmes, professionnels des médias catholiques du monde, conduits par les évêques présidents des Commissions nationales des médias relevant de cette sphère. En effet, le jubilé concerne principalement les présidents des Commissions épiscopales pour les communications sociales et les directeurs nationaux des bureaux des communications sociales.

L'événement a été célébré en deux phases. D'abord les activités publiques qui se sont déroulées du 24 au 26 janvier, puis les activités privées qui ont concerné uniquement les évêques présidents et les directeurs ou coordonnateurs nationaux de chaque pays ou région œuvrant dans le domaine des communications sociales.

Les activités publiques ont débuté le 24 janvier par la liturgie pénitentielle et la messe internationale en la fête de Saint François de Sales, patron des communicateurs, en la basilique Saint-Jean-de-Latran, cathédrale du Pape. Elles se sont poursuivies le samedi 25 janvier par le pèlerinage à la Porte sainte de la basilique Saint-Pierre, l'adresse du Saint-Père dans la salle d'audience Paul VI, où il a reçu les pèlerins, qui a été précédée des interventions de deux experts: Maria Ressa et Colum McCann. Au cours de cette journée, le Pape François qui avait un discours saisi de 9 pages, a préféré parlé sans papier. Il a exhorté les participants à une communication dans la grande sagesse, qui aide à construire l'Eglise et la société. La messe du dimanche 26 janvier en la basilique Saint-Pierre a clôturé les activités publiques du jubilé.

Quant aux activités privées qui ont concerné les évêques présidents des Commissions épiscopales et les directeurs ou coordonnateurs nationaux des bureaux des communications sociales, elles ont été surtout marquées par l'audience privée que le Saint-Père a accordée à tous les délégués au Palais apostolique, dans la salle Clément VIII, le lundi 27 janvier. A cette occasion, le successeur de Pierre leur a délivré son message pour la 59ème Journée mondiale des communications sociales qui a pour thème: *«Partagez avec douceur l'espérance qui est dans vos cœurs»* (1 P 3,15-16).

Dans ce message donné le 24 janvier 2025 à Saint-Jean-de-Latran, en la mémoire de Saint François de Sales, François exhorte les hommes et femmes des médias d'Eglise à être *«les témoins et les promoteurs d'une communication non hostile, diffusant une culture de l'attention, construisant des ponts et transperçant les murs visibles et invisibles de notre*

(Suite en page 9)

OFFICE NOTARIAL NTI de Maître Larissa Théodora NTI-M'POUABOU
Notaire en la résidence de Brazzaville;
Sis au n °04, Avenue Orsy Face Stade Félix Eboué Poto-poto
République du Congo
Tél. (+242) 06.749.12.79 / 05.357.57.89. E-mail: officenotarialnti@gmail.com

ANNONCE LEGALE
SOCIETE «PW MINING INTERNATIONAL» S.A.U
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNEL AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL DE DIX MILLIONS (10.000.000) FCFA
Siège social : BRAZZAVILLE, CENTRE-VILLE S/C OFFICE NOTARIAL MAKOSSO LASSI, BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO.
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01 2019-B14-00001

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal des décisions extraordinaires de l'actionnaire unique du 16 août 2024 reçu par Maître **Larissa Théodora NTIM'POUABOU**, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 16 août 2024 sous folio **150/42**, numéro **6762**, l'actionnaire unique a décidé de la dissolution anticipée de la société dénommée **«PW MINING INTERNATIONAL»** S.A.U avec Administrateur Général.

Conformément aux dispositions des articles **664** et **666** de l'Acte uniforme de l'OHADA relatifs au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique «G.I.E» l'actionnaire unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et met fin aux fonctions de l'Administrateur Général avec effet le jour de la réalisation effective de la transmission universelle du patrimoine.

Deux exemplaires enregistrés du Procès-verbal des décisions en date du **16 août 2024**, ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **20 août 2024** sous le n°**CG-BZV-01-20240-00694.**

Pour insertion Légale
Maître Larissa Théodora NTI-M'POUABOU, NOTAIRE

ERRATUM

Dans l'édition n°4266 du vendredi 24 janvier 2025 en page 8, nous avons confondu la photo d'Emile Mazikou, ancien membre du Conseil pastoral paroissial de Saint Théophile de Ngamoukassa décédé, à celle de l'abbé Albert Kimbembé, curé installé à la paroisse Ndona Marie de Mfilou.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et spécialement à l'abbé Albert Kimbembé pour ce désagrément causé.

Emile Mazikou, décédé

CELEBRATION DU JUBILE ORDINAIRE DE L'ANNEE SAINTE 2025

Dans l'espérance d'avoir part à la gloire de Dieu

Le 24 décembre 2024, le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique papale de Saint-Pierre de Rome pour l'ouverture de l'Année Sainte, sous le thème: *«Pèlerins de l'espérance»*. Le dimanche 29 décembre en la fête de la Sainte famille, il a ouvert la Porte Sainte de la cathédrale Saint-Jean-de-Latran, donnant ainsi la possibilité aux Eglises particulières de vivre et de célébrer l'Année Jubilaire. Au Congo, le même rituel a été accompli dans les archidiocèses de Brazzaville et de Pointe-Noire, où leurs Excellences Bienvenu Manamika Bafouakouahou et Abel Liluala ont ouvert les Portes Saintes des cathédrales Sacré-Cœur et Saint-Pierre.

L'abbé Vincent Massengo pendant la communication

La Porte Sainte symbolise la porte du salut ouverte pendant l'année jubilaire afin que les pèlerins qui y rentrent puissent obtenir pieusement les indulgences plénières. Dans l'archidiocèse de Brazzaville, les journalistes œuvrant dans les structures d'Eglise qui n'ont pas pu se rendre à Rome, ont célébré le jubilé du monde de la communication le jeudi 23 janvier 2025. La Commission diocésaine des moyens de communication sociale a organisée, une tribune télévisée en direct de l'émission *«Le Jour du Seigneur»* diffusée sur les antennes de la chaîne DRTV et Co animée par MM. Jean-Claude Nkodia, de la Radio Maria; Pascal Biozi Kiminou, de La Semaine Africaine, et Alain Parfait Ouenabantou, de Radio Maria, avec la participation des abbés Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville; Brem Junior Kouebassala, vicaire à la cathédrale, et le père Yannick Essengué (Jésuite), directeur adjoint du Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC), ainsi que des religieuses, comme Arlette Bindika, Marie Noelle Effoula et Régine Mofila, sur la *«définition du jubilé, les fondements bibliques, l'historique et les objectifs visés par le Saint Père François»*.

Le 5 janvier 2025, devant des milliers de pèlerins venus à travers le monde, dont la délégation du Congo Brazzaville conduite par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire et président de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale, était composée de quatre journalistes et trois prêtres; le Pape proclame tous les vingt-cinq ans, selon une ancienne tradition du Pape Boniface VIII qui remonte en l'an 1300. A la question de savoir pourquoi un jubilé du monde de la communication, le père Yannick Essengué a fait savoir que le Vatican enseigne que la communication est un service fondamental pour promouvoir la paix, le dialogue et la compréhension. Dans un monde souvent marqué par la division et les fake news, les communicateurs sont appelés à être des artisans de la vérité et des porteurs de lumière. Le Pape François rappelle que les bons communicateurs savent écouter et relier les cœurs. Leur mission dépasse la simple transmission d'informations; elle consiste à transformer les paroles en actes d'amour et d'espérance. La célébration du jubilé est de rendre grâce, de partager des témoignages et de renouveler leur mission.

Le Samedi 25 janvier en la salle de la catéchèse, des thématiques ont été développées autour du thème de l'année jubilaire par le père Yannick Essengué, appuyé par l'abbé Vincent Massengo. Ils ont axé leur communication sur *«l'anthropologie de la communication», «le ministère de la parole de Dieu»* ainsi qu'un petit commentaire de quelques aspects pratiques du tout dernier message du Saint-Père François. C'était en présence d'Albert Mianzoukouta, directeur de publication de La Semaine Africaine, et de quelques acteurs œuvrant dans le monde de la communication dans les paroisses, le tout ponctué par la messe célébrée en la chapelle des petites sœurs des pauvres, par l'abbé Vincent Massengo.

L'abbé Massengo pendant la messe concélébrée par l'abbé Brem

De la communication du père Yannick Essengué, on retiendra deux aspects: *«Le journaliste et le communicateur dans la vision de vivre l'année jubilaire décrétée par le Pape François dans le contexte africain»*; *«le lien entre l'identité africaine et l'identité chrétienne, en lien avec le message du Saint Père sur la 59e journée mondiale des communications sociales, sous le thème: Partagez avec douceur l'espérance qui est dans vos cœurs»*. L'abbé Vincent Massengo a indiqué que le jubilé est un temps fort de grâce inauguré par Jésus à la synagogue de Nazareth (Luc 4, 13) et donc, une célébration du sacrement de la réconciliation. Le jubilé de 2025 dans l'Eglise universelle, en général et dans l'Eglise du Congo, en particulier et pour ce qui est de l'archidiocèse de Brazzaville, est un pèlerinage, un voyage pour visiter un lieu Saint. De ce point de vue, plusieurs secteurs d'activités vont s'éclater afin de marquer leur présence, notamment le jubilé des jeunes, de la Force publique, des artisans, des musiciens etc. S'il y a une vertu chrétienne marquante que le jubilé nous fait redécouvrir, c'est bien l'espérance. Ce jubilé qui met en branle l'Eglise universelle, nous fait comprendre, de manière magistrale, que le Christ Jésus est venu naitre dans le monde pour apporter le salut à tous les hommes. Le jubilé de 2025 est une année spéciale pour l'Eglise tout entière et nous fait prendre conscience que le chrétien, de par sa foi en Jésus-Christ est appelé à dépasser des préjugés, mais être des pèlerins de l'espérance. S'appuyant sur le message du Pape François, le père Yannick Essengué a souligné que l'espérance naît de l'amour et se fonde sur l'amour qui jaillit du cœur de Jésus transpercé sur la croix. En effet, si nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils alors que nous étions ses ennemis, à plus forte raison, maintenant que nous sommes réconciliés, serions-nous sauvés en ayant part à sa vie. Si le pèlerinage est un élément fondamental de tout événement jubilaire, se mettre en marche est caractéristique de celui qui va à la recherche du sens de la vie. Le jubilé nous rappelle aussi que les biens de la terre ne sont pas destinés à quelques privilégiés, mais à tous.

Les participants posant après la messe

Signalons que la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, comme celles des autres cathédrales des Eglises particulières, seront fermées le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Epiphanie du Seigneur.

Pascal BIOZI KIMINOU

4e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (ANNEE C)

«Vois, ton fils qui est là provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël.»

***Textes**: Ml 3, 1-4; Ps 23; He 2, 14-18; Lc 2, 22-40*

La prophétie de Siméon: *«Vois, ton fils qui est là provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de division. Et toi-même, ton cœur sera transpercé par une épée. Ainsi seront dévoilées les pensées secrètes d'un grand nombre»* lors de la présentation de Jésus au Temple est étonnante. Elle me fait penser à un autre propos de Jésus lui-même: *«Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre: je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Oui, je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère, la belle-fille de sa belle-mère: on aura pour ennemis les gens de sa propre maison»* (Mt 10, 34-) ou *«Pensez-vous que je sois venu mettre la paix sur la terre? Non, je vous le dis, mais bien plutôt la division. Car désormais cinq personnes de la même famille seront divisées: trois contre deux et deux contre trois; ils se diviseront: le père contre le fils et le fils contre le père, la mère contre la fille et la fille contre la mère, la belle-fille contre la belle-mère et la belle-mère contre la belle-fille»* (Lc 12, 49-53). Pourquoi peut-on faire jouer à Jésus un tel rôle? Jésus est-il vraiment venu pour la ruine et la division du monde? La réponse à cette question se profile déjà dans les paroles de Siméon inspirées par L'Esprit Saint. *«Siméon était un homme juste et religieux, qui attendait la consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui. L'Esprit lui avait révélé qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Messie du seigneur. Poussé par l'Esprit, Syméon vint au Temple»*. C'est dans le Temple qu'il prononça ces mots: *«Maintenant, ô Maître, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu le salut que tu préparais à la face des peuples: lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël»* Les paroles de Syméon dans ce cantique sont une reconnaissance des hommes à l'accomplissement des promesses de Dieu. En effet, Dieu avait promis à son Peuple Israël un Sauveur. Celui-ci s'est incarné en la personne de Jésus, lui est capable de s'appliquer la prophétie d'Isaïe: *«L'Esprit du Seigneur est sur moi parce que le seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs leur libération, et aux aveugles qu'ils retrouveront la vue, remettre en liberté les opprimés, annoncer une année favorable accordée par le Seigneur»*. Jésus est celui par qui nous avons les faveurs de Dieu. Il est venu pour libérer l'homme et lui rendre sa dignité perdue à cause du péché.

De Syméon qui n'était pas ni Lévite, ni Scribe, ni Docteur de la Loi, mais habité par et poussé par Lui, il était simplement *«un homme juste qui attendait la consolation d'Israël»*, nous apprenons la vraie identité de l'Enfant de la Vierge: le Salut de Dieu. Comment nous nous préparons pour l'accueillir? Comment nous nous laissons façonner par sa présence?

Marie et Joseph sont étonnés des paroles qui sont dites au sujet de l'Enfant. Dieu ne cessera jamais de nous étonner. Il nous étonne en nous envoyons son propre Fils. Il nous étonne en nous sauvons de tout mal. Il nous étonne en choisissant de faire participer l'homme à l'action du salut pour ainsi dire avec Saint Augustin: *«Dieu qui nous a créé sans nous, ne peut pas nous sauver sans nous»*.

En ce dimanche, tout en nous réjouissant d'accueillir dans nos pauvres vies mortelles l'Auteur de la vie, Jésus le sauveur, nous sommes appelés à devenir des témoins honnêtes de l'œuvre de l'incarnation et de la rédemption. Comme le stipule si bien le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC), *«Avec Syméon et Anne c'est toute l'attente d'Israël qui vient à la rencontre du Sauveur. Jésus est reconnu comme le Messie tant attendu, lumière des nations et gloire d'Israël, mais aussi Signe de contradiction. Le glaive de douleur prédit à Marie annonce cette autre oblation, parfaite et unique, de la Croix qui donnera le salut que Dieu a préparé à la face de tous les peuples»*, n° 529.

Christ, viens nous sauver.

Abbé Serge BABINGUI,
Diocèse de Nantes (France)

(Suite de la page 8)

époque». Il appelle également *«à raconter des histoires pleines d'espérance, en prenant à cœur notre destin commun et en écrivant ensemble l'histoire de notre avenir»*.

Du 27 au 29 janvier, les participants se sont réunis à l'Université pontificale Urbaniana, où ils ont eu droit à des travaux de haute intensité à travers les communications et en groupes linguistiques, sous-tendus par des ateliers. La journée du 28 janvier a été aussi marquée par la messe présidée en la basilique Saint-Pierre par le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, en la fête de Saint Thomas d'Aquin. Tous les évêques et prêtres participant au jubilé y ont concélébré.

A ce jubilé, la région ACERAC qui regroupe six pays, a été représenté par les délégués du Cameroun, du Gabon, de la République centrafricaine, du Tchad et du Congo. Seule la Guinée équatoriale n'y a pas été. Le Congo avait la plus forte délégation constituée de huit membres, conduite par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, président de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale.

Aristide Ghislain NGOUMA
(Rome)

SANTE BUCO-DENTAIRE

Des cadres de santé sensibilisés aux méfaits des amalgames dentaires

Une rencontre consacrée aux pratiques du plombage dentaire à base du mercure a réuni, mercredi 11 janvier 2025 à Brazzaville, des cadres de la santé, en majorité des médecins et juristes. Initiée par l'association Action sur l'environnement et le développement (AED), elle a eu pour but de sensibiliser et d'informer les parties prenantes aux méfaits de l'amalgame dentaire (plombage) sur la santé humaine et l'environnement, et de vulgariser la Convention de Minamata sur le mercure, afin de réglementer les amalgames dentaires au Congo.

Pendant les travaux

A travers cet atelier, l'AED a décidé de sensibiliser les décideurs et les populations aux risques liés à l'usage du mercure dans la dentisterie et de montrer l'opportunité qui existe à utiliser des alternatives bio aux amalgames. *«L'amalgame dentaire est beaucoup utilisé pour les soins dentaires dans nos hôpitaux. On l'estimait très bon, mais on se rend compte que le mercure contenu dans ce matériau a des effets nocifs sur l'environnement et sur la santé humaine»*, a déclaré le docteur Dieudonné Okémou, directeur des hôpitaux, qui a ouvert et clos les travaux en présence du Dr Eugène Loubaki, président de l'AED, et de Joseph Mounzingoula, secrétaire général de cette association.

Quant à M. Joseph Mounzingoula, il a rappelé que *«Le Congo a signé la Convention de Minamata sur le mercure le 8 octobre 2014 et l'a ratifié le 6 août 2019»*. Cette Convention est un traité international visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du mercure.

Les participants ont suivi deux exposés et une projection documentaire sur Minamata, ville frappée par une catastrophe écologique causée par le mercure exploité par une usine.

Au terme des débats, les participants se sont rendu compte que l'amalgame dentaire est un matériau qui est durable. Le débat se situe au niveau de la sécurité biologique car l'amalgame dentaire est contesté aujourd'hui, en raison de sa composition chimique constituée de 50 % de mercure et de 50 % d'alliage des métaux non-précieux (argent, étain et cuivre).

L'OMS a annoncé en 1991 que la plus grande source de mercure pour la population mondiale non exposée de façon industrielle, provenait des amalgames dentaires. Selon elle, le mercure, un métal lourd, est une substance indésirable et potentiellement nuisible pour le corps humain. Elle le classe parmi les dix produits chimiques qui posent un problème majeur de santé publique. Sa présence dans le corps favorise l'apparition d'une intoxication à long terme.

Philippe BANZ

ENTREPRENARIAT

Les jeunes formés à la gestion de leurs entreprises

L'ONG Niosi, organisation de développement et de conscientisation citoyenne, a initié une formation sur l'entreprenariat au profit des jeunes porteurs de projets générateurs de revenus du 11 au 17 janvier 2025 à son siège, à Brazzaville. Avec l'appui d'un partenaire, Matadi Support Group.

Les jeunes entrepreneurs formés

La formation a été ouverte et clôturée par Joseph Mandzoungou, secrétaire exécutif de Niosi, en présence de Mme Bebène Ndamba Bandzouzi, secrétaire chargée des finances et de l'administration de cette ONG. L'objectif visé est de permettre aux jeunes d'acquérir de nouveaux outils dans la gestion de leur entreprise pour aider au développement de l'esprit entrepreneurial.

Une vingtaine de participants y a pris part. Ils pratiquent des activités productrices de revenus dans des secteurs variés (maraîchage, couture, commerce, élevage, transformation des fruits en jus, les tubercules de manioc en farine servant à fabriquer des gâteaux, l'arboriculture, les services, etc.), à prendre conscience de leurs droits et devoirs au sein de la société congolaise.

Selon une enquête d'Afrobarometer sur la situation des jeunes âgés de 18 à 35 ans, alors qu'ils sont en moyenne plus instruits que leurs aînés, leur taux de chômage est estimé à 41 %. La principale préoccupation des jeunes est la création d'emplois et ils estiment que le Gouvernement ne répond pas à cette priorité urgente.

C'est cette réalité que l'ONG Niosi espère changer en soutenant les projets de jeunes créateurs d'activités rémunératrices de revenus. *«Entreprendre c'est avoir une vision, une initiative. C'est pourquoi on vous a montré comment faire pour réussir une initiative. Vous avez appris les obstacles qui existent et comment les transformer en opportunités. Vous devrez tirer profit du peu que nous avons pu vous donner. C'est pour vous encourager à bien faire ce que vous devez rendre à la société et pour participer au développement»*, a expliqué Joseph Mandzoungou, dans son allocution de clôture de la formation.

Grâce à cette formation, nombre de participants ont dit avoir appris les principes d'un bon entrepreneur et être maintenant capables de les mettre en pratique. *«L'entreprenariat ce n'est pas seulement décider de pouvoir ouvrir une activité génératrice des revenus et s'octroyer le titre d'entrepreneur. Il faut d'abord avoir des bases pour arriver au stade d'entrepreneur»*, a dit Larèche Goma, qui exerce dans le service Mobile money.

La professeure Bébène Ndamba Bandzouzi, a attiré l'attention des futurs entrepreneurs à veiller sur leur santé. *«Un entrepreneur doit jouir d'une bonne santé pour mener à bien ses activités, par exemple éviter le stress et connaître sa tension»*, a-t-elle conseillé.

Remise des attestations de partipation à la fin de la formation

Ph.B.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY
Tel: (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48
E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise, Centre-ville, 349 Boulevard du Général Charles de Gaulle -
en face du supermarché FRANPRIX.
BP: 1707 - Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

CONGO EXPRESS LOGISTIQUE OPERATIONS ET SERVICES
En sigle «CELOS»
Société par Actions Simplifiée
Au capital de: 1.000.000 de F. CFA
Siège social: Impasse LIVEMBA, CQ118 Aéroport,
Arrondissement n°1 E.P.Lumumba, Pointe-Noire.
RCCM: CG-PNR-01-2024-B16-00010
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique (statuts et annexes) reçu par Maître **Serge Chancel NIATI – TSATY**, Notaire en la résidence de Pointe – Noire, en date du 30 Août 2024, enregistré au domaine des timbres le 05 Septembre 2024 à Pointe-Noire MPAKA sous le Folio 167/01 N°597, il a été créé une Société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: CONGO EXPRESS LOGISTIQUE OPERATIONS ET SERVICES
Sigle : CELOS.

Forme Juridique: Société par Actions Simplifiée.

Capital social: 1.000.000 de Francs CFA.

Siège social: Impasse LIVEMBA, CQ118 Aéroport, Arrondissement n °1 E.P.Lumumba, Pointe-Noire.
Objet social:
- Envoi et réception courriers, colis et objets spécifiques; - Assurer le contrôle qualité et préparation de commandes; - Contrôle de conformité colis; - Emballage; - Etiquetage; - Codification; - Entreposage et inventaire pour stocks et déstockage; - Auxiliaires des transports; - Commerciale; - Transports routiers et activité connexes;

Durée: 99 Années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B16-00010.**
Dépôt légal: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe Noire sous le numéro **CG-PNR -01 -2024 –B-00845** le 08 Novembre 2024.

Président Directeur Général: Monsieur MBOUTILA-NTOUMI Hénoc Jered.

Pour annonce
Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE TIANCHENG INTERNATIONAL POINTE-NOIRE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 17 Décembre 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 20 Décembre 2024, sous le folio 237/17 N°8995 a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: TIANCHENG INTERNATIONAL POINTE-NOIRE;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: Centre-ville, en face de l'Eglise Evangélique, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
Agriculture; Développement de technologies agricoles, vente, importation et exportation d'aliments pour animaux et d'engrais; Vente, importation et exploitation de pesticides; Elevage (transformation, vente, importation et exportation de produits d'élevage); Pisciculture (transformation, vente, exportation par voie terrestre, maritime, par canaux et aérienne); Dédouanement de marchandises; Importation et exportation de matériaux de construction, de quincaillerie et d'équipements électriques; Vente, importation et exportation de produits de première nécessité; Plomberie, vente, importation de machines agricoles, industrielles et conseil technique; Vente en gros et au détail de matériaux de quincaillerie et d'articles liés à la construction, financement d'activités.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur SHI YANWEN;
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00241.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
N°_001_/MSP/CAB/UGP-GAVI.25
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR DE LIAISON DE L'UNITE DU PROJET DE GESTION DES FINANCEMENTS GAVI

1. CONTEXTE GENERAL ET DESCRIPTION DU PROJET
Dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), la République du Congo s'est dotée pour le compte de la période 2018-2030, d'une politique sanitaire nationale basée sur les engagements nationaux et internationaux et fixant les principales orientations stratégiques à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de santé de la population.
Pour atteindre ses objectifs, le Congo collabore avec des partenaires nationaux et internationaux à l'instar de l'Alliance GAVI qui a pour mission de sauver la vie d'enfants et protéger la santé des populations en améliorant l'accès à la vaccination dans les pays pauvres.
A partir de Mars 2024, à la suite des efforts de collaboration entre GAVI et le Ministère de la Santé et de la Population (MSP), des étapes importantes ont été franchies aboutissant à l'instauration d'une unité de gestion du projet GAVI (UGP-GAVI) dans le pays à travers la note de service n°0176/MSP–24, du 26 mars 2024. Cette note a été abrogée par le décret n° 2024-210 du 24 Mai 2024 portant création, attributions et organisations du projet de gestion des financements GAVI.

L'UGP GAVI ainsi créée a pour mission de:
- Assurer la gestion financière des ressources octroyées dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par GAVI;
- Œuvrer pour le renforcement des capacités institutionnelles et les compétences techniques des institutions, structures et services partenaires concernés par les projets financés par GAVI
- Gérer les subventions allouées par d'autres partenaires, à l'issue d'un accord spécifique signés à cet effet.

2. FONCTION ET OBJECTIF PRINCIPAL
L'UGP GAVI recrute en République du Congo un chauffeur Mécanicien à temps plein. Le chauffeur Mécanicien fournira des services de conduite des agents, l'entretien courant du véhiculée de l'UGP GAVI et effectuera d'autres activités de soutien administratif et logistique au bureau à Brazzaville jugées nécessaires par la hiérarchie. Ce poste nécessitera de conduire le véhicule appartenant à l'UGP à Brazzaville et à l'extérieur de Brazzaville de manière limitée.

3. MISSIONS ET TACHES DU CHAUFFEUR MECANICIEN
· Sous la supervision du Responsable d'Administration, Fiances et Comptable (RAFC) et/ou de son représentant désigné, Le chauffeur mécanicien sera chargé de:
- Transporter les membres du personnel de l'UGP GAVI pour les courses de service principalement à Brazzaville et occasionnellement à l'extérieur de Brazzaville en cas de mission de service; - Communiquer quotidiennement avec le responsable de la logistique pour organiser les mouvements du personnel selon les horaires des activités; - Se rendre à divers endroits à Brazzaville pour déposer ou récupérer les courriers/matériels de l'UGP GAVI selon les besoins; - Effectuer les contrôles d'entretien de base du véhicule et signaler tout problème au RAFC; - Assurer l'entretien journalier de son véhicule (vérification de l'huile, de l'eau, de la batterie, des freins, des pneus, etc.) et les visites techniques nécessaires; - Assurer l'entretien périodique de son véhicule (révision, grand entretien, vidange); - Gérer le véhicule en bon professionnel en vérifiant régulièrement toute défaillance possible avant de prendre la route; - Garder le véhicule propre; - Maintenir le véhicule avec un niveau de carburant selon les procédures internes; - Faire établir pour toute mission, un ordre de mission au moins un jour à l'avance; - Faire viser les ordres de mission au départ et à l'arrivée; - Tenir à jour les ordres de mission temporaires; - Remplir la fiche de pointage des heures normales, supplémentaires et missions effectuées et la faire viser chaque fois par son supérieur hiérarchique; - Remplir quotidiennement le carnet de bord avant ou après l'utilisation du véhicule (kilométrage, destination, consommation de carburant, réparations et pannes éventuelles); - Signaler toute anomalie ou défaut du véhicule au RAF du projet sur une fiche prévue à cet effet;
- Effectuer toute autre tâche demandée par la hiérarchie.

4. NIVEAU DE QUALIFICATION ET COMPETENCES REQUISES
4.1. Formation:
- Être détenteur d'un BEPC/BEMG au moins; - Savoir lire et écrire le français;
- Posséder une connaissance approfondie des règles de circulation, du réseau routier et de la circulation à Brazzaville et dans les zones avoisinantes.
- Certification en conduite défensive préférée.
- Avoir un permis de conduire valide de catégorie B au moins.

4.2. Expérience:
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans en tant que chauffeur professionnel.
- Une expérience antérieure en tant que chauffeur dans une organisation internationale ou dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux serait un atout.

4.3. Compétences Techniques:
- Posséder un permis de conduire valide.
- Posséder un dossier de conduite impeccable.
- Capable de s'engager efficacement et de manière proactive avec le personnel.
- Travail bien en équipe et sous pression.
- Disposé à travailler des heures supplémentaires, des heures creuses, les week-ends et les jours fériés, selon les besoins.
- Être apte à travailler en équipe et sous la pression des situations d'urgence;
- Faire preuve de probité, de confidentialité dans le travail;
- Avoir la maîtrise du français;
- Une bonne connaissance des langues locales est un atout.

5. dépôt des candidatures et procédures de sélection
Les dossiers de candidatures sont déposés au Siège de l'UGP-GAVI, sis au bloc 1 parcelle 70/59 bis, Arrondissement 2 Bacongo à Brazzaville, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo

Date et heure limites de dépôt: 5 février à 12h00.

6. Eléments du dossier:
- Une lettre de motivation adressée à la Coordonnatrice de l'UGP-GAVI. Prière mentionner le titre du poste dans l'objet de votre lettre «Chauffeur Mécanicien»
- Un Curriculum Vitae détaillé à jour; - Une photocopie du permis de conduire encours de validité; - Les copies des diplôme et brevets de formation, attestation de service rendus, etc.
- Liste des trois personnes de référence professionnelles (responsables hiérarchiques directs

7. Processus de recrutement comprend les étapes suivantes:

- Sélection sur base du CV et autres documents exigés; - Test écrit et pratique; - Entretien / interview avec les finalistes

Seuls les candidats retenus à l'issue de la première sélection seront contactés.

Fait à Brazzaville, le 16/01/2025

Coordonnatrice
Dr Liptia Auréole NDOUNDOU

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
UNITE DE GESTION DE PROJETS GAVI (UGP-GAVI)

APPEL A MAINFESTION D'INTERET
AMI N°002/MSP/UGP-GAVI/25
POUR LA CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES DES FOURNISSSEURS

Date de Publication: Le 21/01/2025
Date limite de dépôt: Le 20/02/2025

I. CONTEXTE
La République du Congo est, depuis 2018, éligible au financement GAVI Alliance pour assurer la couverture vaccinale sur l'étendue de tout son territoire. Ainsi pour une gestion rationnelle de ces fonds, le gouvernement de la République du Congo, par son Ministère de la Santé et de la Population (MSP), a mise en place le 26 mars 2024, une Unité de Gestion de Projets (UGP) conformément à ses accords signés avec GAVI.
L'Unité de Gestion des Projets GAVI ainsi créée, est chargée d'assurer l'utilisation efficace et efficiente des fonds issus de toutes les subventions de GAVI au Congo.
C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé et de la Population, souhaite pré-qualifier les fournisseurs des biens et prestataires de services ainsi que les entreprises de petits travaux, en vue de constituer une base des données à partir de laquelle ils seront consultés dans le cadre des procédures de passation des marchés lancées par voie de demandes de cotations (DC) et de demande de factures pro forma (DFP).

Les fournisseurs et prestataires retenus seront pré-qualifiés (accrédités) pour une période de douze mois (soit une année), renouvelable une fois.

II. OBJECTIF
L'objectif du présent avis de préqualification de fournisseurs et prestataires est de consulter toutes les entreprises désireuses de prester avec le Ministère de la Santé et de la Population, afin de constituer un fichier de prestataires par domaine d'activités en rapport avec les marchés publics et permettre ainsi une mise à concurrence restreinte selon les procédures nationales.
A l'issue de cette préqualification, une lettre du Ministère de la Santé et de la Population à travers l'UGP-GAVI, sera envoyée aux prestataires retenus.
Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé à l'intention de tous les fournisseurs et prestataires sur l'ensemble du territoire national.

III. PROFIL:
- Être une structure morale ou physique de droit Congolais ;
- Prouver une expérience dans le(s) domaine(s) d'activités mentionnés;
- Fournir les informations suivantes pour démontrer ses capacités organisationnelle, technique et financière à exécuter d'éventuels contrats.

A. SOCIETES DE DROIT PRIVE ET PROFESSION LIBERALE
• Une copie du registre commercial (RCCM) spécifiant clairement les domaines d'activités dans lesquels le prestataire intervient; • Une copie de l'Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
• Une attestation d'immatriculation fiscale; • Statuts de la Société indiquant le domaine d'intervention, le cas échéant; • Une copie de l'Attestation ou Agrément du Ministère de travaux publics pour les travaux; • toutes autres pièces prouvant la crédibilité des fournisseurs, entreprises; etc.

B. DESCRIPTION DES SERVICES ET BIENS A FOURNIR
• Décrire d'une façon détaillée en mentionnant la qualité du produit ou service que l'on propose selon les normes nationales et internationales

IV. PERSONNELS ET CONTACTS
Préciser les noms et prénoms des personnes habilitées à engager la structure, conformément aux statuts de l'entreprise, ou ses propres coordonnées en cas de consultant individuel (Adresse physique, Téléphone, E-mail, site web).

V. DEPOT DE DOSSIER
Les dossiers de préqualification doivent être déposés, contre accusé de réception, dans une enveloppe sous pli fermé adressé à «la Coordonnatrice de l'Unité de Projet de Gestion des Financements GAVI» sis derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo, bloc 1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Bacongo Brazzaville, République du Congo
Adresse électronique: ugpgavicongo@gmail.com
Veuillez mentionner clairement le numéro de l'AMI et la catégorie des biens/fournitures ou des services ou travaux faisant objet de soumission.

VI.DOMAINES D'ACTIVITES
Les personnes morales et physiques désireuses d'être pré-qualifiées par l'UGP doivent soumissionner selon leur spécialisation dans les domaines suivants:

VII.1. FOURNITURES DE BUREAU
VII.2. EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES
• Hardware, antivirus, clés USB ; sac, souris, etc.
• Cartouches d'encre pour imprimantes et photocopieurs; toners, etc.
• Copieur, desktop et laptop;
• Scanner, etc…

VII.3. MOBILIER DE BUREAU
VII.4. TRAVAUX D'IMPRESSION
VII.5. SERIGRAPHIE
• Fourniture et impression des T-Shirt, Gilets et Casquettes avec inscription et/ou logo brodé ou imprimé; • Fourniture et impression des stylos, des insignes avec inscription et/ou logo; • Fourniture et impression de tous autres badges ; roll-up, fanion, etc.

VII.6. LOCATION VEHICULE
• Location véhicule pour une longue durée avec chauffeur;
• Location véhicule pour une courte durée avec chauffeur.

VII.7. SALLE DE CONFERENCE ET/OU SERVICE TRAITEUR
• Location de salle de conférence (sonorisation, matériel de projection, parking, sécuritaires aux normes, …) avec service traiteur; • Location salle de conférence sans service traiteur; • Service traiteur uniquement.

VII.8. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION VEHICULES ET ENGINS MOTORISES
• Entretien périodique du parc automobile; • Fourniture des pièces de rechange, batteries, pneus, accessoires des véhicules; • Entretien périodique de canons et moteurs hors-bord

VII.9. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE FROID
• Maintenance périodique de chambre froide; • Entretien périodique et maintenance des équipements de froid (climatiseurs, réfrigérateurs, …)

VII.10. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES
VII.9. ENTREPRISES DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL
• Petits travaux de construction générale, rénovation/aménagement, réhabilitation des bâtiments.

VII.10. BUREAUX D'ETUDES
• Travaux de conceptions architecturales; • Etudes/Enquêtes diverses.

VII.11. PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE
VII.12. SERVICES DE GARDIENNAGE
VII.13. FOURNITURE DE CARBURANT
VII.15. FOURNITURE DE SERVICES D'INTERNET
VII.16. AUTRES SERVICES DIVERS

Cette liste des prestations n'est pas exhaustive. L'UGP reste ouverte et acceptera à sa discrétion toute autre proposition dans des domaines d'activités autre que ceux énumérés ci-dessus.

• DEMANDE DE CLARIFICATION
La complétude des TDRs se trouve au siège du Projet. Toute demande de clarification sur cet avis de pré qualification doit être adressée à l'UGP-GAVI qui tâchera de répondre à toutes les demandes de clarification dans les meilleurs délais, et ce, avant la date butoir de soumission des dossiers.
Email : ugpgavicongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 21 Janvier 2025

La Coordonnatrice,

Dr Liptia Auréole NDOUNDOU

DÉLINQUANCE FAUNIQUE

47 trafiquants présumés des trophées d'espèces animales protégées interpellés...

Vingt-une interpellations des présumes trafiquants de produits de faune ont été réalisées ces deux dernières années, dans plusieurs localités de la République du Congo. Au total, quarante-sept trafiquants ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Grâce aux efforts conjugués des éléments de la gendarmerie nationale et des agents du ministère de l'Economie forestière (Eaux et forêts), avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Des actions qui ont permis de démanteler plusieurs réseaux de trafiquants d'animaux sauvages protégés par la loi congolaise n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

Ainsi, sur les 47 individus interpellés au cours des années 2023 et 2024, 27 trafiquants ont été placés derrière les barreaux dont 16 déjà condamnés à la prison ferme, grâce à la Justice qui n'est pas restée en marge de la lutte pour la préservation des espèces en voie de disparition.

Les média non plus ne sont restés en marge; ils ont relayé, durant ces deux dernières années, les informations inhérentes à ces arrestations, aux fins de dissuader tous les trafiquants présumés ou avérés.

Une vue des présumés trafiquants arrêtés au cours des deux dernières années

Ont été saisis, en grande quantité, au cours de cette période, les ivoires d'éléphants, les peaux de panthères, les écailles de pangolins et les perroquets gris du Gabon.

Selon les dernières estimations de l'UICN, les éléphants d'Afrique sur l'ensemble du continent connaissent une diminution importante en nombre: les effectifs des éléphants de forêt d'Afrique ont chuté de plus de 86% en l'espace de 31 ans. Tandis que les éléphants de savane d'Afrique ont diminué d'au moins 60% au cours des 50 dernières années.

La République du Congo, pleinement consciente de ces faits, a pris depuis 2008 une résolution ferme pour protéger ses espèces animalières en voie d'extinction. D'où des sanctions à l'endroit de tous ceux qui contreviennent à la loi sur la protection de la faune sauvage. *«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction»*, dispose l'article 27 de la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008. **V. M.**

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

CABINET D'AVOCATS NTSILA
VOS DROITS, NOTRE PRIORITÉ.

INSERTION LEGALE

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur

À LA REQUETE DE: La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), société anonyme (SA) avec Conseil d'administration, au capital de 20 000 000 000 de francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2007, dont le siège social est situé sur l'avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, BP 14-00074, Brazzaville, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, Monsieur NGOLE Oscar Ephraïm, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat **Maître Issan Giska NTSILA**, Avocat à la Cour inscrit au Barreau de BRAZZAVILLE, Secrétaire général du Barreau de Brazzaville, dont le cabinet est situé au 382 bis, rue du Ruisseau, arrondissement 3 Poto-Poto, Centre-ville, BP 1544, Brazzaville, Téléphone: 06 660 25 80, Courriel: igntsila@ntsila-avocats.com

En présence ou lui dument appelé de Monsieur ODZALI François, PDG de la société Boissons Africaines de Brazzaville (BAB), demeurant à Brazzaville, 94 bis, rue du Docteur Jeannot, Centre-ville Ayant pour avocats Maître Bob KABEN MASSOUKA et Titos GAPAULT, avocats postulants, et Maîtres I. J. OKOKO et L. B. OKEMBA, avocats plaidants, 29 bis, rue Mbochis, Poto-Poto, Brazzaville et Maîtres Hervé OBONGUI NGUIE.

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION: Un immeuble urbain bâti situé à Pointe-Noire, avenue de Chavannes et Route en corniche, Centre-ville, arrondissement 1 Emery Patrice LUMUMBA, cadastrée section D, parcelle 33, d'une superficie de 2 322,24 m2, objet du titre foncier n° 2272, objet d'une affectation hypothécaire de premier rang au profit de la Banque Congolaise de l'Habitat suivant la convention susvisée; Sont également comprises dans la présente poursuite, les dépendances dudit immeuble sans aucune réserve ni exception, et notamment les immeubles par destination et toutes les nouvelles constructions et améliorations qui pourraient y être faites ultérieurement.

Le SAMEDI 15 FEVRIER 2025 À 9 HEURES à l'audience d'adjudication du Tribunal de commerce de Brazzaville, au Palais de justice de Brazzaville:

382 bis, rue du Ruisseau, Centre-ville, B.P. 1544 Brazzaville

Tél. +242 06 725 00 33 contact@ntsila-avocats.com www.ntsila-avocats.com

MISE A PRIX: Deux milliards trois cent soixante-huit millions trois cent soixantequinze mille six cents (2 368 375 600) francs CFA.

Les offres seront portées par Ministère d'avocats postulant près la Cour d'appel de Brazzaville ou par les enchérisseurs eux-mêmes. Les frais de poursuite seront à la charge de l'adjudicataire.

RENSEIGNEMENTS: Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, au Palais de Justice de BRAZZAVILLE ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

Fait et rédigé à Brazzaville, le 27 janvier 2025

Maître Issan Giska NTSILA
Avocat du créancier poursuivant

CRS
CATHOLIC RELIEF SERVICES

Avis d'appel d'offres
No. Congo BU_25_RFGS_300067

Objet	Construction des blocs de latrines et la réhabilitation des pompes à motricité humaine, les puits d'eau et réservoirs dans les départements du Pool, Cuvette et Bouenza.
Date de l'appel d'offres	20 Janvier 2025
Date de clôture	10 février 2025

1.1 Introduction

Catholic Relief Services-USCCB (CRS), est l'agence d'aide humanitaire et de Développement d'Outre-Mer de la Conférence Épiscopale des Évêques des États Unis d'Amérique. Dans le Cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, (Catholic Relief Services-CRS), lance le présent avis d'appel d'offres pour la sélection d'entreprises, d'associations, d'ONG, ou tout Groupement de prestataires qualifiés pour l'exécution des travaux de construction des Blocs Latrines et de Réhabilitation des pompes à motricité humaine, des puits d'eau traditionnels dans les trois départements: POOL, CUVETTE et BOUENZA. Le marché est subdivisé en deux (2) lots:

Lots	Désignation	Localisations	Nombre de sites (écoles)
Lot 1	Construction des blocs de latrines	Kinkala	01
		Loumo	01
		Ignié	01
		Mbanza Ndounga	01
		Ngabé	01
		Goma tsé-tsé	01
		Kindamba	02
		Madingou	01
		Bouansa	01
		Loudima	03
		Mouyondzi	01
		Boundji	01
Lot 2	Réhabilitation des points d'eau (Forage équipé de pompes à motricité humaine, impluvium et les puits d'eau)	Kinkala	02
		Boko	01
		Ignié	03
		Goma tsé-tsé	01
		Ngabé	02
		Kindamba	02
		Madingou	01
		Bouansa	01
		Mouyondzi	02

Tout soumissionnaire désireux d'avoir le dossier d'appel d'offre ou d'autres informations complémentaires peut adresser sa requête à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org, copie à ginette.ikongo@crs.org et bidcg@crs.org ou appeler le Responsable des Achats au 05 699 78 39 au minimum 5 jours avant l'expiration de cet appel d'offre.

Docusign Envelope ID: 9832A49D-9241-4DD8-9626-39B016BF7A6A

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

UNDP

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies
Intégrité, Professionnalisme et Respect de la diversité

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo à Brazzaville recrute pour son projet BIOFIN:

Titre du poste	Type de contrat / Durée	Lieu d'affectation	Date de prise de fonction
Coordonnateur(trice) National(e) en Finance Durable (1 poste)	Type: NPSA / Grade: NPSA10 Durée: un (01) an avec possibilité renouvellement.	Brazzaville	Dès que possible

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers le lien suivant :
Coordonnateur(trice) National(e) en Finance Durable
https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/en/sites/CX_1/job/23554
La date limite de transmission des candidatures est fixée au 3 février 2025
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
NB: Seul(e)s les candidat(e)s répondant au profil du poste seront contacté(e)s
Toute demande de clarification devra se faire uniquement par écrit. L'unité chargée des Ressources Humaines répondra par écrit via l'adresse email suivante: siv.bikindou@undp.org

Fait à Brazzaville, le 21 janvier 2025

Signé par :
A030201922FB435...

Henry René DIOUF
Représentant Résident Adjoint

TRAVAIL

Des recommandations pour encourager la paix sociale

Les partenaires sociaux se sont retrouvés du 20 au 21 janvier 2025 au palais des congrès à Brazzaville pour la session ordinaire du Comité national du dialogue social, sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, président de ce comité. La cérémonie d'ouverture a été réhaussée de la présence d'un nombre important des membres du Gouvernement, du préfet de la ville Pierre Cébert Ibocko Onanga, du député-maire de la ville Dieudonné Bantsimba et de plusieurs invités.

Le Premier ministre (au milieu) à l'ouverture de la session

A l'ouverture des travaux du comité, le Premier ministre a assuré les partenaires sociaux de l'engagement du Gouvernement à œuvrer toujours avec eux à la résolution des grandes questions qui touchent le monde du travail, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations qui découleront de cette session, à l'effet de promouvoir un monde du travail plus radieux où règne la paix sociale.

Anatole Collinet Makosso a, à cette occasion, fait l'annonce d'une mesure, celle qui fait obligation à tout employeur individuel ou utilisant un personnel à un emploi informel de faire acte d'adhésion à une caisse de sécurité sociale et à l'Agence congolaise pour l'emploi. *«En effet, dans le cadre de la loi des finances 2025, l'État a prévu de prendre en charge en totalité l'IRPP du personnel à un emploi informel et la moitié des cotisations patronales des cinquante mille premiers déclarants, au titre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie universelle»*, a fait savoir le président de ce comité.

Il s'est agi au cours de ces travaux, entre autres, de faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues de la session de janvier 2023, d'examiner les nouveaux points soumis à examen et d'adopter de nouvelles recommandations à mettre en musique à partir de la période du 20 janvier 2025.

Parmi les recommandations antérieures figure celle de la prise d'une nouvelle loi relevant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs issus du code du travail, l'adoption du Programme de promotion du travail décent (PPTD), l'examen de la situation sociale des travailleurs du CFCO et de la SOPECO et la communication avec les partenaires sociaux dans le cadre du processus de concession des barrages de Moukoukoulou et d'Imboulou.

Les membres du Comité national du dialogue social se sont félicités de l'implication des partenaires sociaux dans la recherche de solutions apaisées, consécutivement à la vague des grèves qui ont récemment secoué les établissements publics et les collectivités locales. Ils ont décidé d'approfondir les discussions sur le droit de grève, aux fins d'une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver à la fois la liberté syndicale et l'outil de travail.

Par ailleurs, les membres du comité ont suivi trois communications du Gouvernement et échangé sur les points: revues avec le Fonds monétaire international (FMI) de la période de 2021 à 2023; l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) et la gestion administrative et sécuritaire des établissements scolaires.

Au terme des travaux, les membres de ce comité ont formulé dix recommandations, dont quelques-unes sont: œuvrer avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'élaboration des politiques et programmes nationaux en matière sociale, économique et financière; renforcer les contrôles en matière de fiscalité, en mettant les moyens à la disposition des structures chargées desdits contrôles; déployer les actions de communication à l'effet d'assurer l'adhésion des populations au régime de l'assurance maladie universelle; engager la réforme du Code de sécurité sociale. Aussi garantir la tenue de deux sessions par an (premier et deuxième semestre) et engager une réflexion sur le meilleur moyen de faire évoluer le texte portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité national du dialogue social; réexaminer les dossiers des ex-travailleurs de la Société des ciments du Congo (SOCICO) et du chantier naval et des transports fluviaux (CNTF), aux fins de voir comment et dans quelle mesure y donner suite définitive; poursuivre les efforts engagés en vue d'une gestion administrative et sécuritaire efficace des établissements scolaires, notamment en s'appuyant sur les préconisations des états généraux de l'éducation nationale et de la recherche scientifique; engager une réflexion avec les partenaires sociaux concernés sur diverses taxes prévues par la loi de finances 2025.

Clôturant la session du Comité national du dialogue social, Anatole Collinet Makosso a assuré que le Gouvernement s'emploiera à mettre en place un mécanisme de suivi plus efficace de la mise en œuvre des recommandations prises lors de cette session.

Il sied de rappeler que ce comité est un cadre de dialogue social entre le Gouvernement, les organisations patronales et les syndicats des travailleurs les plus représentatifs. Il est placé sous tutelle du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

Esperancia MBOSSA OKANDZE

MEDIAS

Les membres de l'UFEMCO renforcent leurs capacités en leadership

Il a été organisé au profit des membres de l'Union des femmes des médias du Congo (UFEMCO), une organisation pilotée par la journaliste Emilia Kidissa Gankama, une session de formation sur le leadership, le mercredi 9 janvier 2025, au siège de l'association, situé au quotidien Les Dépêches de Brazzaville.

La formation animée par le consultant en communication et leadership Célestin Maniongui, a porté sur les fondamentaux du leadership.

En paraphrasant les auteurs contemporains comme Eric Brunelle, le formateur a insisté sur le fait que le ''leadership est un phénomène complexe''. Il existe sans doute autant de formes de leadership que de personnes qui l'exercent et de contextes dans lesquels celui-ci s'observe. Pour lui, le leader doit être celui qui fait partie du processus consistant à influencer les autres et les inciter vers la réalisation des buts collectifs. *«Au cours de ce rendez-vous, nous avons mis l'action sur un diagnostic qui appelle à quatre élements: les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités. A cela s'est ajouté le sens clair de la vision. Parce qu'un leader est celui qui a une vision et est capable d'impacter. Il doit aussi faire preuve de courage et admettre la diversité»*, a-t-il dit, tout en poursuivant:*«L'idée était celle d'équiper les membres de l'UFEMCO des élements fondamentaux du leadership. Nous les avons améner à se connaître soi-même, parce qu'il est important de se connaître avant d'aller vers l'extérieur.»*

Enthousiasmées, les participantes ont remercié l'UFEMCO pour cette formation et ont promis de mettre en pratique les connaissances apprises pour devenir des femmes leaders capables de booster la jeune génération.

Germaine NGALA

INSERTION LEGALE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience d'adjudication du 15 février 2025, Maître Célestin M'FOUTOU, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis Avocat à la Cour, Cabinet sis au Boulevard du Général Charles DE GAULLE, Immeuble de la C.N.S.S, en face de la Pâtisserie «La Citronnelle», Entrée A, 6è étage, Appart.109, Centreville, Pointe-Noire;

Vente sur saisie immobilière du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Palais de Justice, en face du Consulat de France, dans la salle ordinaire des audiences.

L'adjudication aura lieu le 15 février 2025, à 9 heures.

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI L'APPARTIENDRA:

- EN VERTU:

1-) De l'arrêt de la Cour d'Appel de Pointe-Noire du 01 juillet 2021, Rôle Civile n° 434 revêtu de la formule exécutoire confirmatif du jugement du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire du 17 novembre 2017, répertoire n°396, lequel a validé et rendu définitive l'inscription d'hypothèque inscrite suivant procèsverbal de Maître Joachim MITOLO, Huissier de Justice, du 26 juillet 2019 inscrit à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques pratiquée sur le bien immobilier appartenant à NDEMBIKA Pierdavy.

2-) De l'arrêt rendu par la Cour d'appel le 07 juin 2024 répertorié n°081 confirmant le jugement du 24 décembre 2022, repertoire n° 434 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire rejetant la demande en distraction de Madame MPEMBA NSONDA Natacha Armelle Andrée.

ET ENSUITE:

1-) Des commandements de Maître Joachim MITOLO du 05 octobre 2019 et de Maître Jean Bruno MPOUKOU du 15 avril 2022, notifiés à Monsieur NDEMBIKA Pierdavy

2-) Du commandement aux fins de saisie immobilière contenant sommation à tiers détenteur du 22 avril 2022 de Maître Jean Bruno MPOUKOU, notifié à Madame MPEMBA NSONDA Natacha Armelle Andrée

Lesquels ont pour Conseil Maître Roger OKO, Avocat à la Cour, Avenue KATT MATOU, en face de la Maison de la République

EN PRESENCE DE:

Monsieur NDEMBIKA Pierdavy, Congolais, Majeur, Domicilié à Brazzaville, 82 rue Jean Marie NIABIA, Arrondissement n°4, Moungali, débiteur Saisi.

Il sera procédé, le samedi 11 janvier 2025 à 9 heures, en audiences des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Salle ordinaire des audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

La propriété est située à Pointe-Noire, au quartier NGOYO, Arrondissement n°6, cadastrée parcelle n°02, Bloc 16, Section BN, Superficie 250m2, Objet du titre foncier n° 29132.

DESCRIPTION:

Une parcelle clôturée en matériaux durables mesurant 20x12,5m. Les murs de clôture, revêtus de carreaux gris et vert, sont équipés de fils barbelés et l'accès se fait par (1) un seul portail métallique peint en noir avec deux (2) battants et un portillon. Elle contient:

1) Une (1) maison en matériaux durables scindée en deux(2) appartements de deux chambres, avec deux (2) chambres, salon, cuisine, salle d'aisance et véranda chacun. Le sol est carrelé, le plafond peint en blanc;

2) Une deuxième maison, un studio avec salle de toilettes en matériaux durables. La parcelle est alimentée en eau et électricité.

Tel que l'immeuble existe, s'étend et se comporte, avec ses droits aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installation actuellement existants, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faits par la suite.

MISE A PRIX

Vingt millions (20 000 000) francs CFA, augmenté de 12% du montant de l'adjudication.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus par le ministère des avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes.

CONDITIONS DE VENTE:

Vente strictement au comptant

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 22 janvier 2024.

Me Célestin M'FOUTOU
(Avocat poursuivant)

CULTURE MEMORIELLE

Une plate-forme virtuelle sur l'histoire de Bacongo voit le jour

C'est sous le thème: *''Revisiter l'histoire, les récits et le rayonnement de Bacongo dans les domaines de la culture, art, santé, environnement administration locale, économie'',* qu'elle a été portée sur les fonts baptismaux, à la Détente, l'un des grands carrefours attractifs de ce quartier quasiment centenaire, ce 25 janvier 2025. C'était sous la conduite du doyen et ancien ministre Dieudonné Antoine Ganga que la réunion inaugurale s'est tenue.

Le présidium pendant les travaux

Elle a fait office d'acte de naissance de cette plate-forme virtuelle dont l'administrateur est le Dr Quentin Pena. En sont aussi membres, des éminences Bacongolaises comme l'ancien ministre Bernard Tchi-Bambelela, le conseiller Médard Milandou…

La plate-forme Bacongo est une communauté dynamique dédiée à la préservation, la promotion et au partage de l'histoire, de la culture et des traditions de Bacongo. Elle est organisée de manière structurée avec des membres d'honneur et actifs, appuyée par les commissions thématiques de travail. Apolitique, par conséquent les membres n'abordent pas des sujets sensibles se référant à la politique ou à leurs partis politiques. Ils se concentrent exclusivement sur la préservation et la promotion de l'histoire, de la culture et des traditions de Bacongo.

La première réunion de la plate-forme de Bacongo, a souligné Dieudonné Antoine Ganga, *«marque une nouvelle ère pour le quartier, en ce sens qu'elle matérialise un rêve caressé depuis belle lurette: répondre aux aspirations des Bacongolais, tout en préservant, transmettant et valorisant leur riche patrimoine culturel et historique pour les générations futures».* Tout en redéfinissant les orientations, renforçant le rôle de la plate-forme dans la préservation du patrimoine immatériel du quartier. *«Les pères fondateurs de la plate-forme virtuelle la présentent comme une communauté engagée, identifiable par son dynamisme et son organisation rigoureuse, tenue par une ossature solide soutenue par son organigramme parfait»*, a-t-il relevé.

Photo de famille des participants

En vue de concrétiser les objectifs de la plate-forme virtuelle sur l'histoire de Bacongo, notamment la réalisation d'un vade-mecum intitulé Bacongo: une vie, une histoire, pour la postérité, les participants ont mis en place trois organes principaux: le comité d'honneur est constitué des doyens et sages au-dessus de la mêlée dont l'expérience guidera l'action. Il est confié à l'ancien ministre Bernard Tchibambelela que seconde son homologue Dieudonné Antoine Ganga. Alain Milandou; Adolphe Ntari; Philippe Banzouzi; Marie Antoine Gomez De Mackanda et Roger Senga Bidié en sont membres.

Le bureau actif est conduit par Dieudonné Loussakou. Jean Jacques Samba; Raphaël Salabanzi et Antoine Boungou Boko *''Bob''* en sont, respectivement premier, deuxième et troisième vice-président. Le Dr Quentin Pena en est le secrétaire général et l'administrateur. Il est secondé par Agathe Nkodia. A noter que chaque commission thématique est tenue par un sachant: Florent Balandamio, par exemple, préside celle consacrée à l'histoire et aux origines de Bacongo; Dr Frédéric Edmond Sita-Dépaget (Santé et affaires sociales); Charles Kiyindou Bouetoumoussa (Culture et arts); Gisèle Senga Bidié (Economie et environnement); Cyr Florian Malonga (Sports et loisirs); Alphonse Mafoua (Education et confessions religieuses).

Dans la philosophie des fondateurs, la réunion de la Détente a consisté en *«la création d'un espace collaboratif de réflexion et de concertation entre les membres…, définir les orientations stratégiques, renforcer la cohésion communautaire et valoriser le patrimoine commun »*.

A court terme, il sera aussi question d'évaluer ses cents premiers jours de fonctionnement; d'identifier les réussites défis et opportunités; d'améliorer; de développer le vade-mecum Bacongo une vie, une histoire; définir les contenus formats et méthodologies pour sa conception; de renforcer la cohésion communautaire en favorisant la participation active des membres pour créer un sentiment d'appartenance et de solidarité. Outre cela, il va se greffer la planification des activités par l'établissement d'un calendrier clair et la désignation des thématiques; la promotion et le partage d'histoires; le partage des récits, anecdotes et souvenirs pour enrichir la mémoire collective.

Contant l'histoire de la genèse de la plate-forme virtuelle, Dieudonné Antoine Ganga a rappelé: *«A l'origine, il y a un peu plus d'un mois, le ministre Bernard Tchibambelela, les colonels Quentin Pena, Raphaël Salabanzi, Jean Jacques Samba, Dieudonné Loussakou, Antoine Boungou Boko, Agathe Nkodia, Edith Karen Kourissa, Gisèle Senga Bidié, Marie Brigitte Mbemba Maled et Frédéric Edmond Serge Dépaget.., me parlaient de la création de la plate-forme des natifs du marché Tâ Nkéoua ou des natifs et des apparentés de Bacongo. L'idée, en ce temps-là, paraissait insolite et leurs auteurs un peu rêveurs. Aujourd'hui, leur rêve est devenu une agréable réalité. Cette plate-forme devient virtuelle et prend ipso facto forme, elle préfigure ce que nous serons on ne peut plus fiers d'appeler la plate-forme virtuelle sur l'histoire de Bacongo alias Bac-City»*, a-t-il renchéri.

Alain-Patrick MASSAMBA

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA
Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant n, 2ème étage, appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'Ecole Militaire Général Leclerc), BP 13319
Tél: 06.674.93.72 1 65.798. 85.43
Email: jasmine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«FEEXPAY»

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital social: 1.000.000
Siège social: Brazzaville, Parcelle 9, Quartier Thomas SANKARA Djiri, (République du Congo)
RCCM: **CG-BZV-01-2024-B17-00018**
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 27 août 2024, reçu par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 28 août 2024, à la recette des Impôts de Ouenze, folio **0158/1**, numéro **01853,** il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle;
Dénomination sociale: «FEEXPAY»;
Siège social: Brazzaville, Parcelle 9, Quartier Thomas SANKARA Djiri, (République du Congo);
Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées;
Objet social: la société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats Parties au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo;
• Finance digital;
• Transfert international;
• Prestation de services et conseils.
Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.
Apports en numéraire : Suivant l'état de souscription et de versement annexé à la déclaration notariée de souscription et de versement dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 27 août 2024 et enregistré le 28 août 2024, à la recette des Impôts de Ouenze, folio **0158/5**, numéro **01857**, l'Associé unique a souscrit et libérée l'intégralité des actions de la société FEEXPAY SASU.
Présidence: Conformément aux résolutions du procès-verbal d'assemblée générale constitutive, Monsieur **Jean-Hugues Freddy Segnon HOUINSOU**, a été nommé en qualité de Président de la société pour une durée de trois (3) années.
Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 6 septembre 2024, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B17-00018.**
Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, 6 septembre 2024, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B17-00018.**

Pour insertion
Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire

OFFICE NOTARIAL
MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI
01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville
Brazzaville
B.P: 1143 Tél.: +242.06.670.58.09
Email.: offnotebakanid@gmail.com / République du Congo.

«ISMA GROUP»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL: BRAZZAVILLE 27, RUE MBAKAS, POTO-POTO
RCCM: CG-BZV-01-2024-B13-00702

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 06 décembre 2024, par Maitre Dieudonnée EBAKANI, notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 06 décembre 2024, à la recette de Poto-poto, sous le Folio **215/12, n° 4869,** il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Dénomination sociale: «ISMA GROUP» en sigle «I.G. SARLU»
Siège social: est fixé à Brazzaville 27, Rue Mbakas, Arrondissement 3, Poto-Poto.
Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Le Capital social: Un million **FCFA (1.000.000)**, est divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) FCFA chacune numérotées de (001) à cent (100), entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique.
Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, l 'associé unique apporte à la société une somme en numéraire de un million (1.000.000) FCFA.
Objet social: la société a pour objet directement ou indirectement au Congo et à l'étranger.
La vente des tissus; Habillement et chaussure; Mercerie.
Et, généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Gérance: Monsieur SYLLA Ismaïla, associé unique, demeurant à Brazzaville a été nommé gérant de la société conformément à la troisième résolution du procès-verbal constitutive de la société, en date du 2 décembre 2024.
La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00702.**

Pour insertion légale

BASKET-BALL

Fabrice Makaya Matève, nouveau président de la FECOKET

La Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET) a un nouveau président. Fabrice Makaya Matève a été officiellement élu pour le mandat 2024-2028 samedi 26 janvier 2025, lors d'une assemblée générale élective à Brazzaville. Plus rien n'entravait son élection, car candidat unique à la présidence. Ce changement de leadership intervient à un moment crucial pour le basket-ball congolais.

Fabrice Makaya Matève (à l'extrême gauche) après son élection

L'Assemblée générale élective s'est déroulée au siège du Comité olympique, à Mpila. Sur les 17 membres constituant le corps électoral, 17 ont porté leur choix sur le nouveau président, démontrant l'unanimité autour de sa candidature et l'importance accordée à cette élection pour l'avenir du basket-ball congolais. Fabrice Makaya Matève succède ainsi à Bruno Jean-Richard Itoua, qui a décidé de passer la main, après huit années à la tête de l'instance.

Un programme axé sur la réforme et le développement

Le nouveau président de la FECOKET a présenté un programme ambitieux visant à redynamiser le basket-ball au Congo. Ses principaux objectifs incluent la réforme structurelle de la fédération ; la promotion des compétitions ; l'amélioration des performances des sélections nationales ; la mise en place d'un cadre de formation pour les jeunes talents ; la promotion de l'image du basket-ball congolais à l'échelle régionale et continentale ; les relations avec les partenaires institutionnels ; la rénovation des infrastructures, etc.

Des défis majeurs à relever

Fabrice Makaya Matève devra faire face à plusieurs défis importants au cours de son mandat. Parmi ceux-ci figurent les difficultés financières et organisationnelles qui ont freiné le développement du basket-ball ces dernières années. Le nouveau président devra travailler en étroite collaboration avec les clubs, les ligues départementales et les partenaires institutionnels pour insuffler une nouvelle dynamique à ce sport.

Un mandat olympique crucial

L'élection de Fabrice Makaya Matève intervient à une période cruciale pour le basket-ball national. Les enjeux incluent le règlement de la dette vis-à-vis de FIBA et la participation à des événements majeurs comme le Basket-ball African League (BAL) et les Jeux olympiques. Le nouveau président aura la lourde tâche de porter les ambitions du basket-ball congolais sur la scène internationale.

Un renouveau attendu

L'arrivée de Fabrice Makaya Matève à la tête de la FECOKET suscite de nombreux espoirs pour l'avenir du basket-ball au Congo. Son élection s'inscrit dans un contexte plus large de renouvellement des instances sportives congolaises. Pour certains, le changement à la tête de la FECOKET témoigne d'une volonté de renouveau dans le basket national.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

(L'intégralité du projet de développement sportif du nouveau président sur notre site Internet)

HANDBALL/TRANSFERTS INTERNATIONAUX

DGSP : révélations accablantes contre la Fédération

Les dirigeants du Club multidisciplinaire DGSP accusent la Fédération congolaise de handball (FECOHAND) d'être coupable du non-aboutissement depuis le 9 mars 2024, du transfert de deux joueuses étrangères de leurs sections handball alors qu'ils ont observé les règles en matière de transferts internationaux établis par la Confédération africaine de handball (CAHB). C'était au cours d'un point de presse animé conjointement par François Elion Douniama, secrétaire général du club, et Claude Obargui, secrétaire général de la section handball.

François Elion Douniama et Claude Obargui

L'année passée, le club multidisciplinaire, qui gère deux équipes féminines de handball, DGSP et Grain de sel, a pris l'option d'engager deux joueuses étrangères, notamment la Camerounaise Sonya Nnomo pour DGSP, et l'Angolaise Pedro De Olivera pour Grain de sel. Mais, DGSP n'est toujours pas en possession des Certificats de transferts internationaux (CIT) de ses deux joueuses alors que *«le club a tout réglé».*

Les deux dirigeants ont insisté sur le cas Sonya Nnomo, qui se trouve au cœur d'une controverse. *«Nous avons traité avec la joueuse et son club d'origine, FANZ (Fondation André Nziko) en 2024. Nous avons observé la procédure des transferts internationaux établie par la CAHB, et réglé le 9 mars 2024 le montant du transfert exigé par le club camerounais. Les droits revenant à la CAHB ont également été versés à la FECOHAND pour transmission. Malheureusement, la FECOHAND, qui a perçu aussi sa part des frais de traitement du dossier, a traîné dans le processus de validation de ce transfert. L'argent n'est pas arrivé à temps à destination.*

C'est seulement dix mois après, le 14 janvier 2025, que le premier vice-président de la FECOHAND a transmis l'enveloppe de la CAHB», a révélé Claude Obargui.

Conséquence : DGSP a prêté sa joueuse à un autre club camerounais, FAP de Yaoundé. Mais en raison des difficultés rencontrées par ce club pour l'obtention d'un CIT délivré par la FECOHAND, FAP s'est résolu à traiter directement avec l'ancien club de Sonya Nnomo, FANZ, alors qu'elle est encore sous contrat avec DGSP. *«Nous risquons de perdre notre meilleure joueuse par la faute de la FECOHAND. C'est le premier vice-président, Tanguy Yoka, qui nous 'fout la merde'. Nous exigeons que la FECOHAND traite avec la FECAHAND et qu'elle ramène notre joueuse. Sinon, nous engagerons des poursuites judiciaires»,* a menacé François Elion Douniama, qui dénonce *«la moralité douteuse»* de certains responsables de la Fédération. *«Il faut une enquête de moralité, avant de valider les candidatures de certains postulants à la tête de la FECOHAND»*, a-t-il estimé.

G-S.M.

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY
Tel : (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48
E-mail : etudeniati@yahoo.fr
Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face du supermarché FRANPRIX.
BP : 1707 - Pointe – Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

BF INTERNATIONAL BEST FIELDS BEST FOOD LIMITED
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : 13.120.000 de F. CFA
Siège social : Avenue Charles de Gaulle en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre -Ville, Pointe-Noire.
RCCM : CG-PNR-01-2024-B13-00223
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé (statuts et annexes) reçu par Maître **Serge Chancel NIATI – TSATY,** Notaire en la résidence de Pointe - Noire, en date du 28 Octobre 2024, enregistré au domaine des timbres le 30 Octobre 2024 à Pointe-Noire Centre sous le **Folio 203 /7 N°8021,** il a été créé une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: **BF INTERNATIONAL BEST FIELDS BEST FOOD LIMITED**

Forme Juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Capital social: 13.120.000 de Francs CFA.

Siège social: Avenue Charles de Gaulle en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-Ville, Pointe-Noire.

Objet social:

- Transformation et conservation de fruits et légumes (La création et l'exploitation d'usine pour le traitement, la transformation et la commercialisation de produits agricoles)
- Exploitation d'infrastructures de transport (La construction d'infrastructures au profit des terres détenues et ou exploitées et ou cultivées (ouvrages hydrauliques chemins d'exploitations, etc.)
- Activités de soutien aux entreprises n .c. a (L'acquisition de participation et ou d'intérêts dans des sociétés, des partenaires, des coopératives, des entreprises communes et des associations de producteurs pour la commercialisation de produits et ou la production de matériaux utiles a es fins agricoles)
- Promotion immobilière (L'achat et vente de biens immobiliers urbains et de zones à bâtir et plus généralement, le développement et la gestion de projets immobiliers)
- Activités de soutien à l'agriculture (La fourniture d'activités de conseil technique, administratif et financier, notamment en matière d'agriculture de précision, ainsi que toutes les activités de fournitures de biens et de services destinés aux opérateurs du secteur agricole et de l'élevage).

Durée: 99 Années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00223.**

Dépôt légal: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe Noire sous le numéro **CG-PNR -01 -2024 –B-00847 le 06 Novembre 2024.**

Gérant: Monsieur **MAZZOTI GLOVANNI.**

Pour annonce
Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, I er étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64

INSERTION LEGALE

SCI «GOLI»
Société Civile Immobilière
Capital social : Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social : Quartier Songolo, Avenue Cardorelle (Dalettes)
En face du dépôt de FORSPAK Arrondissement n° 5 Mongo-Mpoukou
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2025-B42-00001

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 26 décembre 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 03 janvier 2025, s**ous folio 002/9, n° 010**, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes

FORME: Société Civile Immobilière (SCI)

OBJET: La société a pour objet :

- La gestion, l'exploitation, la location, l'acquisition et la vente de bâtiments à usage de commerce, bureaux et habitations
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, et notamment la participation de la société par tous moyens et sous quelconque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

DENOMINATION: SCI «GOLI»

SIEGE SOCIAL : Pointe-Noire, Avenue Cardorelle (Dalettes), quadier Songolo, en face du dépôt de FORSPAK, Arrondissement n 05 Mongo-Mpoukou, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE: Monsieur **Reiss Eldi EYELEGOLY ITOUA** est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée

RCCM: **CG-PNR.01-2025-B42-00001**

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 janvier 2025

Fait à Pointe-Noire, le 21 janvier 2025

Pour avis
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE GESTION NOUVELLE DES CHANTIERS ET ATELIERS DU CONGO (GNCAC)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 500 000 000 F CFA
Siège social : Avenue de Loango, Centre-ville,
BP : 1155 Pointe-Noire, Congo
RCCM: CG-PNR-01-2002-B14-00803

Aux termes du procès-verbal de décisions mixtes de l'associé unique de la société **GESTION NOUVELLE DES CHANTIERS ET ATELIERS DU CONGO** en sigle (GNCAC) SA en date du 20 Novembre 2024, il a été procédé / les résolutions / décisions suivantes ont été adoptées :

1. Constatation de la cession des actions de la société GNCAC SA au profit de la société COVEST SARLU :

Aux termes des conventions de cession d'actions conclues les 21 et 24 Octobre 2024 entre les actionnaires de la société GNCAC SA, la société COVEST SARLU, actionnaire majoritaire, a acquis l'ensemble des 25.000 actions constitutives du capital de la société GNCAC SA.

En conséquence, la société GESTION NOUVELLE DES CHANTIERS ET ATELIERS DU CONGO en sigle (GNCAC) devient une Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration détenue par la société COVEST SARLU en qualité d'actionnaire unique.

2. Révocation des administrateurs

L'actionnaire unique a mis fin à compter du 20 Novembre 2024 aux mandats des administrateurs suivants :

- SCI GABY représentée par Monsieur **Gabriel NZAMBILA ;**
- Madame **Émilienne RAOUL ;**

3. Nomination de nouveaux administrateurs

En remplacement des administrateurs révoqués, l'actionnaire unique nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de six (06) années soit jusqu'au jour de la réunion qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2029 :

• Gerbault De Brescia MAVOUNGOU ;
• Cyr Ange BON ONAMOYE ;
• Thierry MAMIMOUE.

4. Modification des statuts de la société ;

5. Pouvoirs pour formalités.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-M-04859 du 26 Novembre 2024.**

Mention modificative portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 26 Novembre 2024, sous le **N° CG-PNR-01-2002-B14-00803.**

Pour avis.